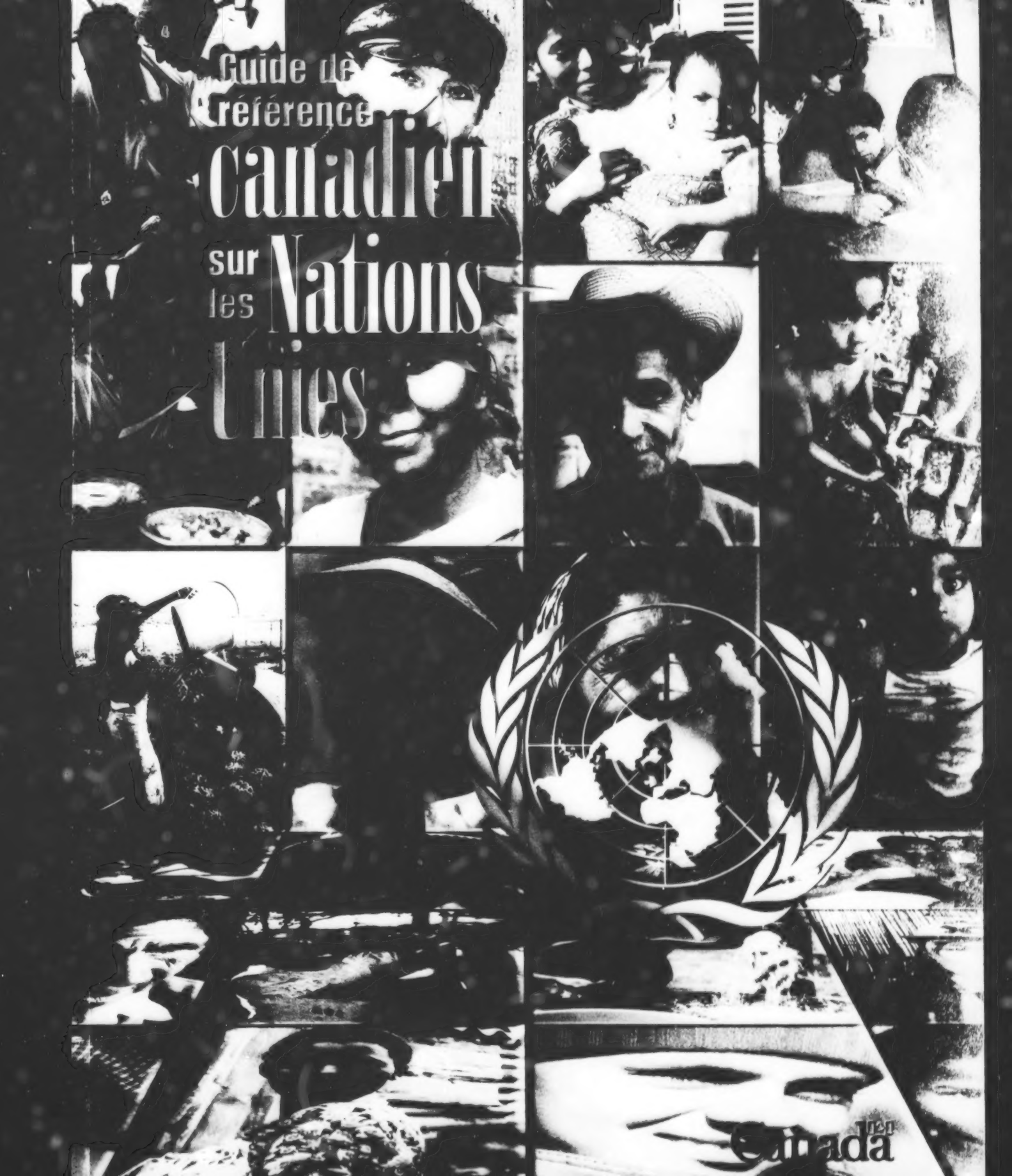
Guide de référence
canadien
sur les Nations Unies

Remerciements

La Direction générale des communications du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada tient à remercier les organismes suivants qui ont gracieusement fourni l'information, les photographies et les sigles qui ont servi à produire ce guide : l'Organisation des Nations Unies, les fonds, programmes et instituts de l'ONU, les institutions spécialisées de l'ONU, les directions politiques et géographiques concernées du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, l'Agence canadienne de développement international, les autres ministères et agences du gouvernement du Canada et l'Association canadienne pour les Nations Unies.

Vous pouvez obtenir gratuitement des exemplaires du *Guide de référence canadien sur les Nations Unies* au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, Service des renseignements, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2 ou en composant (sans frais) le 1 800 267-8376.

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1999

ISBN 0-662-83551-4
N° Catalogue : E2-145/1999F

This publication is also available in English.

100-03199/

Table des matières

1 **Avant-propos** i

2 **Message du premier ministre** iii

3 **Message du ministre des Affaires étrangères** v

4 **Préambule de la Charte des Nations Unies** vii

5 **Aperçu des Nations Unies** 1
- Introduction 2
- La famille des Nations Unies 3
- Assemblée générale 3
- Conseil de sécurité 4
- Conseil économique et social 5
- Conseil de tutelle 6
- Cour internationale de justice 6
- Secrétariat 7
- Budget et personnel 7

6 **Les grands axes de l'action des Nations Unies** 9
- Paix et sécurité internationales 10
- Développement économique et social 16
- Droits de la personne 18
- Affaires humanitaires 19
- Droit international 20

7 **Le Canada et les Nations Unies** 21
- Le Conseil de sécurité 24
- Le maintien de la paix 25
- La consolidation de la paix et la sécurité humaine 25
- La non-prolifération, le contrôle des armements et le désarmement 26
- L'élimination des mines antipersonnel 27
- Le développement économique et social 27
- L'environnement 28
- Les droits de la personne 29
- Les femmes 30
- Les enfants 30
- Les peuples autochtones 30
- La réforme des Nations Unies 31

8 Les principaux fonds et programmes des Nations Unies 33
Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime 34
Centre du commerce international CNUCED/OMC 34
Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) 35
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement 35
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme 36
Fonds des Nations Unies pour la population 36
Fonds des Nations Unies pour l'enfance 37
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme 38
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés 38
Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement 39
Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme 40
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient 40
Programme alimentaire mondial 41
Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA 41
Programme des Nations Unies pour le développement 42
Programme des Nations Unies pour l'environnement 43
Programme des volontaires des Nations Unies 43
Université des Nations Unies 44

9 Les institutions spécialisées des Nations Unies 45
Agence internationale de l'énergie atomique 46
Banque mondiale 46
Fonds international de développement agricole 47
Fonds monétaire international 48
Organisation de l'aviation civile internationale 49
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture 49
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel 50
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture .. 51
Organisation internationale du travail 51
Organisation maritime internationale 52
Organisation météorologique mondiale 53
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle 53
Organisation mondiale de la santé 54
Organisation mondiale du commerce 55
Union internationale des télécommunications 55
Union postale universelle 56

10 Les annexes 57
États membres 58
Les Nations Unies sur Internet 62
Déclaration universelle des droits de l'homme 64
Journées, semaines, années et décennies déclarées par l'ONU 70
Secrétaire général et vice-secrétaire générale 72

Anciens secrétaires généraux 74
Représentants du Canada à l'ONU depuis 1948 77
Canadiens et Canadiennes qui se sont distingués au sein de l'ONU 78
Missions canadiennes auprès de l'ONU 81
Bureaux des Nations Unies et des organismes associés au Canada 82
Association canadienne pour les Nations Unies 84
Sigles 85
Bibliographie 87
Organigramme 92

Avant-propos

Voici la deuxième édition du *Guide de référence canadien sur les Nations Unies*. Cette nouvelle édition est considérablement enrichie par rapport à l'édition originale publiée en 1994, tant par le contenu que par la présentation visuelle, plus vivante et plus diversifiée.

Le nouveau Guide contient une grande quantité d'informations nouvelles, particulièrement au chapitre des sites Web de l'Organisation des Nations Unies et de toutes les agences spécialisées, institutions, commissions, comités et autres organismes relevant du système de l'ONU.

Ce guide se veut un instrument de référence pratique, facile à consulter, et d'utilisation simple et agréable. Le Guide n'est pas un ouvrage pour spécialistes. Il s'adresse plutôt aux étudiants, aux enseignants, au grand public, aux médias d'information et à tous ceux et celles qui désirent mieux connaître cette grande institution.

Le système des Nations Unies est vaste et complexe. L'action de l'ONU s'étend à toutes les sphères de l'activité humaine et touche les citoyens et citoyennes du monde entier. Le *Guide de référence canadien sur les Nations Unies* illustre à quel point l'ONU joue un rôle considérable dans notre quotidien. Les adresses de sites Web qu'il contient permettront à ceux et à celles qui désirent en apprendre davantage sur le système de l'ONU d'approfondir leurs connaissances et de mieux apprécier cette institution qui occupe une place centrale dans la politique étrangère canadienne.

Bonne lecture et bonnes recherches!

La Direction générale des communications
Ministère des Affaires étrangères et
du Commerce international
Ottawa (Ontario) Canada
www.dfait-maeci.gc.ca

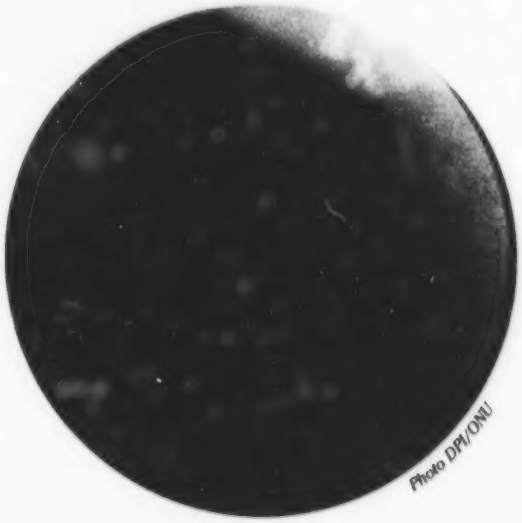

Photo DPI/ONU

Message du premier ministre

Depuis plus de 50 ans, les Nations Unies ont concrétisé les plus grands espoirs du Canada pour un monde en paix. Des raisons fort simples expliquent notre engagement auprès de cette organisation : les Nations Unies personnifient la primauté du droit, la justice sociale et politique, la coopération internationale et la définition de normes universelles, ainsi que le règlement pacifique des différends.

Ce sont d'importants principes pour les Canadiens, car ils correspondent presque exactement à la perception que nous avons de notre pays. On oublie parfois que le plus grand espoir de la communauté mondiale est d'instaurer ce que nous, au Canada, avons su réaliser, à savoir une façon de vivre ensemble, en paix et dans la compréhension.

Les Nations Unies ont lutté contre le racisme et le colonialisme, contre la maladie et l'analphabétisme. Elles ont pris la défense de ceux qui n'ont pas d'autre recours, les opprimés, y compris des millions de femmes et d'enfants dans le monde.

Les Nations Unies ont endigué de nombreux conflits, tout en secourant les victimes de ces derniers. Leur travail est toutefois loin d'être terminé : la paix reste insaisissable pour des millions d'êtres humains dans le monde, le fossé entre les pays riches et les pays pauvres demeure beaucoup trop profond, et les droits des nations et des individus au regard du droit international doivent encore être défendus.

Les Nations Unies et leur famille d'institutions spécialisées ont établi un cadre de relations multilatérales entre les États, pour des activités aussi disparates que la coordination et la distribution du courrier, l'enregistrement des brevets et la gestion des océans et de l'espace. Elles ont également défini et défendu des normes et des valeurs universelles, coordonné des recherches et des transferts de technologie, et fait la promotion du développement durable dans les domaines les plus divers.

Bien qu'il n'existe pas de solution toute faite à tous les problèmes, nous sommes attachés aux institutions qui nous permettent de chercher ensemble les réponses possibles, dans le respect mutuel et la tolérance, en s'adaptant et en parvenant à des compromis.

Plus que jamais auparavant, nous avons besoin des Nations Unies pour maintenir la stabilité et l'ordre international, et pour affronter les problèmes qui transcendent les frontières.

Le ferme attachement du Canada à l'ONU et à ses principes humanitaires témoigne de notre croyance profonde et indéfectible en l'avenir — une croyance qui nous a aidés à construire un pays que les Nations Unies ont classé au premier rang des pays du monde pour la qualité de vie.

Jean Chrétien

Message du ministre des Affaires étrangères

L'attachement du Canada aux Nations Unies n'a pas faibli depuis la fondation de cette organisation en 1945. Après 54 ans, et dans un monde où les frontières s'aplanissent de plus en plus, les Nations Unies offrent encore le meilleur espoir de solutions coordonnées et intégrées aux grandes questions qui confrontent notre planète à l'aube d'un nouveau millénaire.

De nouvelles menaces et de nouveaux défis — terrorisme, criminalité, drogues — se posent dans un monde où le conflit a changé de visage. L'insécurité économique et sociale demeure en progression dans le monde et, de plus en plus, c'est le bien-être des individus qui est menacé. Une nouvelle préoccupation pour la sécurité humaine s'inscrit en conséquence à l'ordre du jour des affaires mondiales.

Nous devons coopérer pour relever ces défis, et, pour ce faire, nous devons compter sur la vitalité des Nations Unies. C'est notamment parce qu'il reconnaissait la place centrale de l'ONU dans un système mondial que le Canada a décidé de briguer encore une fois un siège au Conseil de sécurité. Nous avons remporté ce siège, et avons entrepris un mandat de deux ans le 1er janvier 1999. En nous confiant ce siège par élection, les membres de l'ONU ont reconnu l'importante contribution qu'apporte depuis longtemps le Canada à la cause de la paix et de la sécurité dans le monde.

Nous avons fait de la sécurité humaine et de la protection des civils dans les conflits armés le premier point au programme de notre mandat au Conseil de sécurité. Or, c'est depuis bien avant son arrivée au Conseil que le Canada oeuvre en faveur de la sécurité humaine par divers moyens. Notre direction des efforts internationaux visant à interdire les mines antipersonnel en est un exemple clair. Bien que la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel n'ait pas été négociée par la voie des Nations Unies, elle leur a été confiée et est maintenant inscrite dans le système juridique de l'ONU, seule instance pouvant donner le poids mondial dont la Convention a besoin pour servir de garantie internationale efficace.

Le Canada a aussi joué un rôle de chef de file dans une autre campagne mondiale portant sur la sécurité humaine. Depuis ses travaux préparatoires jusqu'à la présidence de la conférence de négociation, le Canada a déployé de vigoureux efforts pour la création de la Cour criminelle internationale, qui est un tribunal international chargé de juger les crimes contre l'humanité, le génocide et les crimes de guerre.

Ces réalisations récentes sont représentatives de l'attachement de longue date du Canada aux Nations Unies et au rôle central qui revient à l'organisme multilatéral le plus important du monde.

La production du *Guide de référence canadien sur les Nations Unies* est une façon modeste d'aider les Canadiens, et d'autres lecteurs dans le monde entier, à comprendre ce rôle en leur expliquant les fonctions clés de l'ONU et de ses nombreuses composantes, institutions et commissions. C'est aussi une façon de mettre en relief l'importance de l'ONU pour le Canada, de même que le rôle qu'a joué le Canada dans l'histoire de l'ONU pour assurer l'efficacité de cette institution mondiale essentielle. J'espère que vous y verrez un outil instructif et utile.

Lloyd Axworthy

Préambule de la Charte des Nations Unies

Nous, peuples des Nations Unies, résolus

à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,

à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,

à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,

à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

et à ses fins

à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,

à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,

à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,

à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,

avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins.

En conséquence, nos gouvernements respectifs, par l'intermédiaire de leurs représentants, réunis en la ville de San Francisco, et munis de pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont adopté la présente Charte des Nations Unies et établissent par les présentes une organisation internationale qui prendra le nom de Nations Unies.

Aperçu des
Nations Unies

Photo ONU 165054 : Lois Connor

Aperçu des Nations Unies

Introduction

Les Nations Unies ont officiellement vu le jour le 24 octobre 1945 lorsqu'une majorité des 50 pays qui avaient signé la Charte de l'ONU le 26 juin 1945 à San Francisco, aux États-Unis, l'eurent ratifié dans leur parlement respectif. L'ONU succédait alors à la Société des Nations qui avait été créée par le Traité de Versailles en 1919. Le Canada, qui avait participé à la Conférence de San Francisco (25 avril au 26 juin 1945), est l'un des membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies.

L'action de l'ONU est guidée par sa Charte, qui définit les objectifs des Nations Unies de la façon suivante :

- maintenir la paix et la sécurité internationales;
- contribuer au développement de relations cordiales entre les nations;
- promouvoir la coopération internationale pour la recherche de solutions aux problèmes économiques, sociaux, culturels et humanitaires, ainsi que le respect des droits de la personne.

L'action des Nations Unies se fonde sur un certain nombre de principes fondamentaux :

- tous les États membres sont égaux;
- tous doivent respecter les obligations énoncées dans la Charte;
- les différends qui opposent les États doivent être réglés par des moyens pacifiques;
- un État membre ne doit pas user de la force envers d'autres États membres ni même menacer d'y recourir;
- les États membres doivent prêter assistance aux Nations Unies dans toute action entreprise conformément aux dispositions de la Charte;
- les Nations Unies ne doivent pas intervenir dans les affaires intérieures des États.

L'Organisation des Nations Unies compte présentement 188 États membres. Vous en trouverez la liste complète ainsi que l'année de leur admission à l'ONU dans la section 10 de ce guide.

L'ONU ressemble à un parlement mondial sans toutefois légiférer à la manière d'un parlement national. Ses membres contribuent, par leurs interventions et leurs votes, à définir les orientations de la vie internationale.

La famille des Nations Unies

La famille des Nations Unies comprend six organes principaux : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle, la Cour internationale de justice et le Secrétariat. Tous collaborent avec des dizaines d'institutions spécialisées apparentées, de fonds et de programmes pour élaborer un plan d'action de plus en plus concerté mais diversifié dans les domaines de la paix et de la sécurité, de l'assistance humanitaire, des droits de la personne et du développement économique et social.

La famille des Nations Unies comprend aussi 16 organismes oeuvrant chacun dans un domaine de compétence particulier tel que la santé, le financement, l'agriculture, l'aviation civile ou les télécommunications. Ces institutions spécialisées, comme l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation de l'aviation civile internationale ou la Banque mondiale, constituent, avec les six organes principaux de l'ONU, ce que l'on appelle le « système des Nations Unies ». Les rôles et fonctions de ces 16 organismes sont décrits brièvement dans la section 9 de ce guide.

Assemblée générale

Tous les membres de l'ONU siègent à l'Assemblée générale, qui est habilitée à examiner toutes les questions relevant de la Charte. Ses recommandations sont donc l'expression de l'opinion mondiale, mais elles n'ont qu'une valeur morale car l'Assemblée générale ne peut obliger aucun État à agir sur ses recommandations. Les décisions relatives à des questions importantes — paix et sécurité, admission ou expulsion d'un État membre, budget — doivent êtres prises à la majorité des deux tiers. Pour les autres questions, la majorité simple suffit.

Chaque année, la session ordinaire de l'Assemblée générale s'ouvre à la mi-septembre et dure jusqu'à la mi-décembre. Il arrive aussi que l'on convoque des sessions extraordinaires ou des sessions d'urgence lorsque les circonstances l'exigent. Lorsqu'elle ne siège pas, ses travaux se poursuivent au sein de commissions et d'organes spéciaux.

L'Assemblée générale reçoit des rapports de tous les autres organes des Nations Unies, nomme le secrétaire général et les membres d'autres organismes de l'ONU, approuve le budget et dirige les travaux du Secrétariat.

L'Assemblée générale compte six grandes commissions :

- la Commission des questions de désarmement et questions connexes liées à la sécurité internationale (Première Commission);
- la Commission économique et financière (Deuxième Commission);
- la Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles (Troisième Commission);

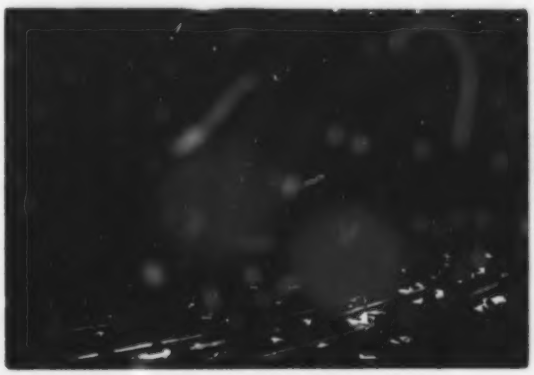

Photo DPI/ONU : Milton Grant

- la Commission politique spéciale et de décolonisation (Quatrième Commission);

- la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission);

- la Commission juridique (Sixième Commission).

Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité est le principal organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il se compose de cinq membres permanents, soit la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, la Russie (qui a pris le siège de l'ex-Union soviétique), et de dix membres élus par l'Assemblée générale pour un mandat de deux ans. Le 8 octobre 1998, le Canada a été élu pour un nouveau mandat de deux ans à titre de membre non permanent. C'est la sixième fois depuis 1948 que le Canada siège au Conseil de sécurité. Ce nouveau mandat s'étend du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2000.

Les membres du Conseil doivent être disponibles 24 heures sur 24, au cas où surviendrait une crise internationale. Un État membre ou le secrétaire général peuvent convoquer une réunion chaque fois que la paix est menacée. Un État non membre peut également demander la tenue d'une réunion du Conseil s'il estime qu'il y a une menace à la paix. Les pays directement concernés par une question soumise au Conseil sont invités à y prendre la parole, mais ils ne peuvent pas participer au vote des résolutions. Les décisions sont prises à une majorité de neuf membres, mais aucune (sauf pour les questions de procédure) ne peut être adoptée si l'un des cinq membres permanents s'y oppose (c'est ce que l'on appelle le « veto »).

Photo DPI/ONU : Milton Grant

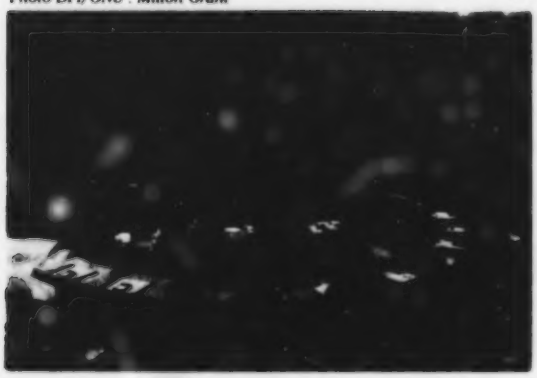

En cas de conflit entre un ou plusieurs pays, le Conseil peut décréter contre l'agresseur des sanctions économiques que tous les autres membres de l'ONU sont tenus d'appliquer. Si les sanctions ne suffisent pas à mettre fin à l'acte d'agression, le Conseil de sécurité peut autoriser des États membres à lancer conjointement une opération militaire, ce qu'il a fait, par exemple, dans le cas du conflit coréen en 1950 et lorsque l'Irak a envahi le Koweït en 1990, ou encore en Somalie, au Rwanda et à Haïti. Ces opérations, qui avaient été approuvées par le Conseil, étaient toutefois entièrement sous l'autorité des États qui les avaient lancées. Le Conseil n'autorise ces opérations qu'en dernier recours, lorsque tous les moyens de règlement pacifique ont échoué.

Dans la majorité des cas, le Conseil essaie de négocier un cessez-le-feu entre les belligérants. Une fois que les combats ont cessé, il peut arriver que l'ONU envoie sur place des forces de maintien de la paix pour maintenir séparées les parties au conflit ou faciliter l'entrée en application d'un accord de paix.

Enfin, le Conseil de sécurité recommande l'admission de nouveaux membres à l'ONU. Ses recommandations portent aussi sur le choix du secrétaire général et sur celui des juges qui siégeront à la Cour internationale de justice.

Conseil économique et social

Le Conseil économique et social (ECOSOC) constitue la véritable épine dorsale du système des Nations Unies. Sous l'autorité de l'Assemblée générale, le Conseil est l'organe principal de coordination des activités économiques et sociales de l'ONU et des divers fonds, programmes, organismes et institutions spécialisées qui constituent ce que l'on appelle le « système » ou « la grande famille » des Nations Unies. Il comprend 54 membres élus pour trois ans. Le plus récent mandat du Canada au sein de l'ECOSOC s'est terminé le 31 décembre 1998.

Les activités que supervise l'ECOSOC visent à favoriser la croissance économique et le progrès dans le monde en développement, le respect des droits de la personne et la coopération internationale dans des domaines comme le logement, la planification familiale, la protection de l'environnement et la prévention de la criminalité. De façon plus précise, les principales fonctions et pouvoirs de l'ECOSOC sont les suivants :

- servir d'instance principale pour l'examen des questions économiques et sociales internationales qui revêtent un caractère mondial ou interdisciplinaire et pour l'élaboration, à partir d'études et de rapports qu'il aura commandés, de recommandations pratiques sur ces questions à l'intention des États membres, dans les domaines économique, social, culturel, éducatif, de la santé publique et dans d'autres domaines apparentés;

- assurer le respect effectif des droits de la personne et des libertés fondamentales pour tous;

- convoquer des conférences internationales sur les questions qui relèvent de sa compétence, et préparer des projets de convention pour les soumettre à l'Assemblée générale;

- coordonner les activités des institutions spécialisées tout en ayant avec elles des consultations et leur faire des recommandations ainsi qu'à l'Assemblée générale et aux États membres de l'Organisation;

- consulter les organisations non gouvernementales intéressées — elles sont plus de 1 500 à être dotées du statut consultatif auprès de l'ECOSOC — sur les questions dont il s'occupe.

Pour mener à bien sa tâche, l'ECOSOC compte sur plusieurs commissions et comités aux responsabilités précises. Cette structure comprend, entre autres, neuf commissions délibérantes chargées d'étudier et de faire des recommandations dans leur domaine d'expertise. Ce sont :

- la Commission de la condition de la femme;

- la Commission de la population et du développement;

- la Commission de la prévention du crime et de la justice criminelle;

- la Commission de la science et de la technologie au service du développement;

- la Commission des droits de l'homme;
- la Commission de statistique;
- la Commission des stupéfiants;
- la Commission du développement durable;
- la Commission du développement social.

L'ECOSOC compte également des commissions économiques régionales chargées de promouvoir le développement économique dans chaque région et de renforcer les relations économiques entre chacun des pays concernés, et entre ces pays et le reste du monde. Ce sont :

- la Commission économique pour l'Afrique (Addis-Ababa, Éthiopie);
- la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago, Chili);
- la Commission économique pour l'Europe (Genève, Suisse);
- la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok, Thaïlande);
- la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (Beyrouth, Liban).

Le Conseil compte aussi quatre comités permanents. Ce sont : 1) le Comité pour la programmation et la coordination; 2) le Comité sur les établissements humains; 3) le Comité sur les organisations non gouvernementales; 4) le Comité sur les négociations avec les agences intergouvernementales.

Enfin, l'ECOSOC supervise les travaux d'un grand nombre de groupes d'experts sur des questions comme l'environnement, les ressources naturelles et les droits économiques, culturels et sociaux. Il est l'autorité qui chapeaute les conseils d'administration de plusieurs organes des Nations Unies comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut Commissariat pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial et le Fonds des Nations Unies pour la population, pour n'en citer que quelques-uns.

Conseil de tutelle

Le Conseil de tutelle est le seul organisme des Nations Unies qui ne siège plus; ses mécanismes sont toutefois encore en place et pourraient être remis en service si les circonstances venaient à changer. Lorsqu'il a été constitué, sa mission était de veiller à ce que les gouvernements chargés d'administrer les territoires sous la tutelle de l'ONU (11 à l'époque) préparent convenablement ceux-ci à l'autonomie ou à l'indépendance. Son rôle s'est terminé en 1994, lorsque le dernier de ces territoires, le Territoire des Îles du Pacifique (Palaos), qui était administré par les États-Unis, a opté pour un nouveau statut. Le Conseil de tutelle, qui était composé des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, ne siégera plus désormais que si des circonstances particulières l'exigent.

Cour internationale de justice

La Cour internationale de justice (dite aussi Cour mondiale) est le principal organe judiciaire des Nations Unies. Son

siège est à La Haye aux Pays-Bas et elle est composée de 15 juges élus par l'Assemblée générale à la recommandation du Conseil de sécurité. Ils sont choisis de façon à ce que les principaux systèmes juridiques du monde y soient représentés. La Cour règle les différends juridiques entre les États membres et rend des avis consultatifs pour l'ONU et ses organismes. Seuls les États membres peuvent porter une question à l'attention de la Cour. Un État peut refuser de s'en remettre à sa juridiction (sauf dispositions expresses d'un traité), mais s'il accepte, il est tenu de se conformer à la décision rendue.

Secrétariat

Le Secrétariat est dirigé par le secrétaire général et assure les services qui concrétisent au quotidien l'action et les programmes des cinq principales sections de l'ONU, soit l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle et la Cour internationale de justice. Le Secrétariat comprend le siège social à New York et les bureaux de Genève, Nairobi et Vienne.

Le Secrétariat compte environ 8 600 fonctionnaires — dont 4 700 à New York —, originaires de 170 pays, et dont les tâches consistent à administrer les opérations de maintien de la paix, organiser des conférences internationales, étudier les tendances économiques et sociales mondiales, préparer des études sur des sujets tels que les droits de la personne, le désarmement ou le développement, fournir des services d'interprétation simultanée et de traduction, et fournir aux médias du monde entier des renseignements sur les Nations Unies.

Budget et personnel

Le budget des Nations Unies pour l'année 1999 est de 1,25 milliard de dollars américains. Cette somme assure le fonctionnement des opérations du Secrétariat du système de l'ONU à New York, Genève, Nairobi et Vienne, ainsi que des cinq commissions économiques régionales. À cette somme, il faut ajouter le budget des fonds et programmes de l'ONU qui totalisent près de 5 milliards de dollars américains pour l'année 1999. En ajoutant les budgets d'institutions spécialisées comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, les dépenses totales de fonctionnement du système des Nations Unies en entier dépassent les 18 milliards de dollars américains annuellement.

Le financement du Secrétariat et des différents éléments du système des Nations Unies provient des cotisations des membres et des dons du secteur privé, d'autres agences nationales et multilatérales de même que de particuliers. Les cotisations des États membres sont fixées selon le produit national brut total, ajusté de façon à tenir compte d'une série de facteurs dont leur revenu par habitant et leur population. Par exemple, pour l'année 1999, la part du Canada avait été fixée à 2,754 p. 100 (28,6 millions de dollars américains).

Quant au personnel, en ajoutant celui du Secrétariat, il totalise un peu plus de 52 000 personnes oeuvrant dans 29 agences, institutions et programmes du système de l'ONU à travers le monde.

Les grands axes
Nations Unies

Photo: MDN

Les grands axes de l'action des Nations Unies

Paix et sécurité internationales

Le développement économique et social ainsi que la protection des droits de la personne, la paix et la sécurité internationales — qu'il s'agisse d'y parvenir ou de les préserver — ont toujours été et demeurent la préoccupation centrale de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale.

Par le biais du Conseil de sécurité, dont c'est la principale responsabilité, l'ONU a aidé à régler des différends entre nations, à prévenir des conflits, à faire cesser des combats. Elle a réalisé des opérations pacificatrices et humanitaires complexes, et elle a joué un rôle essentiel dans la résolution de certains des plus longs conflits de ces dernières années.

Pour accomplir cette mission, l'Organisation met en oeuvre des moyens divers, qui vont des initiatives diplomatiques effacées, dans le cadre de rencontres officieuses, au déploiement de contingents militaires, souvent dénommés « casques bleus », que les États membres mettent à sa disposition.

Le maintien de la paix et la sécurité internationales sont un effort collectif qui requiert l'implication active d'individus, de pays et d'organismes. Ainsi, le secrétaire général de l'ONU joue un rôle majeur, tant dans le maintien de la paix que dans le rétablissement de celle-ci lors d'un conflit armé. Il agit à la fois personnellement et par l'intermédiaire de ses représentants spéciaux. Il peut porter à l'attention du Conseil de sécurité toute situation qui risque de mettre en danger la paix et la sécurité internationales, prêter ses bons offices dans une médiation, ou prendre discrètement des initiatives diplomatiques. Il pratique aussi la diplomatie préventive pour éviter que des conflits n'éclatent.

La paix et la sécurité internationales, c'est aussi l'affaire d'un nombre de plus en plus grand de pays qui oeuvrent ensemble afin de créer des coalitions et des partenariats innovateurs pour faire avancer l'action planétaire dans les dossiers de la sécurité humaine. Par exemple, le Canada a établi, avec la collaboration de la Norvège, un cadre souple devant favoriser la coopération entre les pays d'optique commune de tous les continents, de façon à faire progresser des dossiers qui touchent à la sécurité humaine, tels les enfants dans les conflits armés et la prolifération des armes légères.

Par ailleurs, de vastes coalitions d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'États coopèrent avec les

Nations Unies pour promouvoir la paix dans le monde ainsi que la protection des droits de la personne. L'adoption très rapide de la Convention sur l'élimination des mines antipersonnel (Convention d'Ottawa) est peut-être le plus bel exemple de cette nouvelle approche collective en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

Enfin, les organisations multilatérales comme le Commonwealth, la Francophonie, l'Organisation des États américains ou l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe oeuvrent, parfois indépendamment, parfois en collaboration avec l'ONU, pour prévenir des conflits ou mettre fin à des conflits en cours.

Le maintien de la paix

La partie la plus visible et la plus spectaculaire de l'action de l'ONU demeure le déploiement de missions de maintien de la paix. Depuis 1948, l'ONU a mené une quarantaine d'opérations de pacification, dont 30 au cours des 12 dernières années, et auxquelles ont participé plus de 750 000 militaires, dont 1 500 ont donné leur vie pour la cause de la paix.

Des milliers de policiers et de civils ont également servi dans ces opérations. C'est pour reconnaître leur contribution à la paix dans le monde que les casques bleus ont reçu, en 1988, le prix Nobel de la paix. Dans l'esprit de beaucoup de gens, ce sont les images des contingents de maintien de la paix de l'ONU à l'oeuvre aux quatre coins de la planète qui symbolisent le mieux ce que sont les Nations Unies.

À l'origine, vers la fin des années 1940, les premiers soldats de la paix des Nations Unies étaient des observateurs militaires non armés, postés le long de lignes de cessez-le-feu au Cachemire et au Moyen-Orient. Ce n'est qu'en 1956 qu'on fit appel à des unités organisées, lorsque, durant la crise du canal de Suez, Lester B. Pearson, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, proposa de recourir à des soldats de la paix pour séparer les belligérants après qu'ils eurent accepté un cessez-le-feu. C'est cette opération qui a servi de modèle à presque toutes les missions de maintien de la paix lancées par les Nations Unies depuis cette date. Quant à M. Pearson, il a reçu en 1957 le prix Nobel de la paix pour cette contribution à la paix dans le monde.

Ces dernières années, les missions de paix de l'ONU sont devenues beaucoup plus complexes. Aux tâches traditionnelles et essentiellement militaires telles que la surveillance de cessez-le-feu, la séparation de belligérants et le maintien de zones tampons, se sont ajoutées une action politique et humanitaire. Des agents de la police civile, des observateurs électoraux, des observateurs des droits de la personne et d'autres civils se sont joints aux soldats de la paix de l'ONU. Ils ont notamment pour tâche d'assurer l'acheminement de l'aide alimentaire et d'aider d'anciens adversaires à mettre en oeuvre des accords de paix complexes.

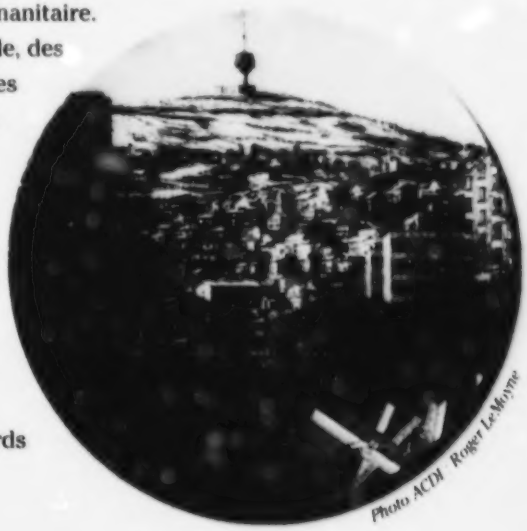

Photo ACDI Roger LeMoyne

Pour obtenir de l'information mise à jour régulièrement sur les opérations courantes de maintien de la paix, veuillez consulter le site Web de l'ONU ***(www.un.org)*** *et cliquez sur Paix et sécurité.*

En collaboration avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations humanitaires, les casques bleus ont aidé des réfugiés à retourner dans leur pays, ont surveillé le respect des droits de la personne et ont entrepris des activités de déminage et des travaux de reconstruction. On a aussi eu recours aux soldats de la paix de l'ONU pour désarmer et démobiliser les ex-combattants, former et superviser la police civile, et organiser et observer des élections.

Chaque opération de maintien de la paix est mise en place par le Conseil de sécurité, qui décide de la taille de l'opération, de ses objectifs généraux et de son calendrier. L'ONU ne disposant pas de forces militaires propres, les États membres décident de participer ou non à une mission et, dans l'affirmative, déterminent le type de personnel et de matériel qu'ils sont disposés à offrir.

Pour réussir, une mission de maintien de la paix a besoin de réunir un certain nombre de conditions, notamment un mandat clair et réalisable, un commandement efficace, un appui politique et financier des États membres de l'ONU et surtout, la coopération des parties au conflit. La mission doit être entreprise avec le consentement du gouvernement du pays où elle est déployée, et en général des autres parties concernées, et ne doit en aucun cas servir à favoriser une partie au détriment de l'autre.

L'impartialité est la première « arme » des soldats de la paix qui, par ailleurs, ne portent que des armes légères et ne peuvent se servir de la force qu'en cas de légitime défense ou lorsque des personnes armées essaient de les empêcher d'accomplir les tâches qui leur sont confiées.

Enfin, il ne faut pas confondre le maintien de la paix par l'ONU avec l'imposition de la paix ou d'autres formes d'intervention militaire. En maintes occasions, le Conseil de sécurité a autorisé les États membres à recourir à « tous les moyens nécessaires », y compris la force, pour mettre fin aux conflits armés ou aux menaces à la paix. Forts de cette autorisation, les États membres ont constitué des coalitions militaires pendant la guerre de Corée en 1950 et, dans les années 1990, en réponse à l'invasion du Koweït par l'Irak ainsi qu'en Somalie, au Rwanda, à Haïti et en Bosnie-Herzégovine. Bien qu'entérinées par le Conseil de sécurité, ces interventions relèvent entièrement des États participants.

La consolidation de la paix

L'expression « consolidation de la paix » est communément utilisée depuis son apparition en 1992 dans l'important rapport intitulé *Agenda pour la paix*, de Boutros Boutros-Ghali, alors secrétaire général des Nations Unies. Ce document énumérait les nouveaux défis et possibilités liés à la promotion de la paix et de la sécurité internationales qui se faisaient jour dans le monde de l'après-guerre froide.

L'un des principaux défis auxquels ont fait face les Nations Unies a été la prolifération des conflits intra-étatiques. En 1997, par exemple, des 87 conflits armés qui ont secoué le monde, 84 étaient des conflits internes. Presque tous ceux-ci ont éclaté dans des pays en développement, et ils ont souvent été caractérisés par des cycles de violence à long terme. Bien que les conflits éclatent généralement dans les États et non entre eux, ils se propagent habituellement dans les zones avoisinantes,

Photo ACDI : Roger LeMoyne

avec de graves conséquences. La sensibilisation internationale croissante aux coûts humains et financiers résultant de ces conflits a poussé les Nations Unies et la communauté internationale à adopter une attitude différente vis-à-vis de la sécurité internationale, d'où l'apparition du concept de consolidation de la paix.

La consolidation de la paix vise à renforcer les perspectives de paix interne et à réduire la probabilité de conflits violents. Son objectif est d'accentuer la capacité d'une société à gérer elle-même des conflits sans recourir à la violence.

Au carrefour de la sécurité internationale et du développement, la consolidation de la paix peut englober une vaste gamme d'activités. Par exemple, le soutien de la prévention de conflits et du règlement de différends, la démobilisation des combattants, la réinstallation des personnes déplacées, la création d'institutions locales, la surveillance des élections, la réforme démocratique et judiciaire, la formation de policiers civils, et la reconstruction économique et sociale après les conflits sont autant d'activités dont les répercussions sont importantes pour la consolidation de la paix.

En tant que pivot du système de sécurité à l'échelle mondiale, les Nations Unies ont un rôle essentiel à jouer dans tous ces domaines. De nombreuses activités liées à la consolidation de la paix sont en fait exécutées par des opérations modernes de maintien de la paix, alors que celles-ci se sont élargies pour faire face à de nouvelles réalités. La consolidation de la paix est toutefois un concept plus vaste que celui de maintien de la paix parce qu'elle vise à régler à la source les causes de conflits, à relever les défis non seulement dans l'immédiat mais aussi à moyen et à long terme de façon à assurer la paix dans les zones secouées.

Outre le Conseil de sécurité et le Bureau du secrétaire général, d'autres institutions spécialisées des Nations Unies oeuvrent dans le domaine de la consolidation de la paix, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'UNICEF, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la Police civile de la Force des Nations Unies. Les organisations régionales (par exemple, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'OTAN, l'Organisation des États américains et l'Organisation de l'unité africaine) ainsi que diverses organisations internationales et nationales non gouvernementales collaborent avec les Nations Unies pour relever ces défis. Enfin, par le biais de son mandat de deux ans au Conseil de sécurité, ainsi que par des actions nationales telles que l'Initiative canadienne de consolidation de la paix, le Canada s'efforce d'accroître la capacité des Nations Unies d'entreprendre des activités efficaces de consolidation de la paix dans les zones de conflit.

Photo ACDI : Brian Atkinson

Pour en connaître davantage sur l'Initiative canadienne de consolidation de la paix, veuillez consulter le site Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ***(www.dfait-maeci.gc.ca)*** *ou celui de l'Agence canadienne de développement international* ***(www.acdi-cida.gc.ca)***.

Le désarmement

L'arrêt de la course aux armements et la réduction, puis la suppression complète, des arsenaux sont parmi les préoccupations majeures de l'ONU. Cette dernière a lancé des études et formulé des recommandations. Instance permanente de dialogue, elle a facilité les négociations menées sur le plan bilatéral ou dans le cadre de la Conférence du désarmement qui se réunit régulièrement à Genève.

En 1996, l'Assemblée générale a posé un jalon historique en adoptant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui proscrit totalement ces expériences. L'année précédente, un grand pas en avant avait été franchi lorsque les États parties au Traité de 1970 sur la non-prolifération des armes nucléaires, ratifié par 187 pays (c'est-à-dire tous les États de la communauté internationale sauf quatre), ont prorogé ses dispositions pour une durée illimitée. En vertu du Traité, les États qui possèdent des armes nucléaires se sont engagés à ne pas en fournir à d'autres pays et à réduire leurs arsenaux dans ce domaine. Ceux n'en possédant pas ont accepté de ne pas se doter de telles armes.

Photo ACDI : Brian Atkinson

Cette préoccupation en faveur du désarmement a été constante au cours des 30 dernières années. Ainsi, l'ONU a présidé à la conclusion de traités interdisant de placer des armes nucléaires dans l'espace (1967) et sur le fond des mers et des océans (1971); interdisant la mise au point, la fabrication et le stockage d'armes bactériologiques (1972) et chimiques (1992); limitant les forces armées classiques en Europe (1990); interdisant ou limitant l'emploi de certains types d'armement.

L'Agence internationale de l'énergie atomique, dont le siège est à Vienne, est chargée d'appliquer les accords de garanties conclus dans le cadre des divers traités de désarmement pour veiller à ce que les matières et équipements nucléaires destinés à des utilisations pacifiques ne soient pas détournés à des fins militaires.

Le Canada a toujours été impliqué de très près dans ces dossiers de même que dans les négociations de traités multilatéraux visant le désarmement. Sur toutes ces questions, la position canadienne en matière de non-prolifération, de contrôle des armements et de désarmement, repose principalement sur le maintien, la défense et le renforcement de la mise en oeuvre de trois traités globaux et fondamentaux : le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques et à toxines. Ces instruments fondamentaux sont complétés par le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les traités créant des zones libres d'armes nucléaires.

Par ailleurs, en ce qui a trait au désarmement nucléaire, le Canada encourage les États-Unis et la Russie à accélérer le processus de mise en oeuvre des accords START (Strategic Arms Reduction Talks) conclus entre ces deux pays. Si le Canada se réjouit de ce que la mise en oeuvre de START I, entré en vigueur le 5 décembre 1994, semble en avance sur les délais prévus, il est néanmoins préoccupé par le retard de la Russie à ratifier le traité START II, signé le

3 janvier 1993. Enfin, dans le but de rassurer les États de toutes les régions du monde sur leur propre sécurité et pour faire avancer divers autres dossiers de sécurité débattus aux Nations Unies et dans d'autres instances, le Canada réclame l'amorce rapide des négociations d'un traité START III qu'il juge essentiel à la poursuite du désarmement nucléaire.

Les mines antipersonnel

Sous l'impulsion du Canada et grâce aux efforts collectifs d'une vaste coalition d'États et d'ONG de partout dans le monde, des progrès considérables ont été réalisés au cours des deux dernières années dans le dossier de l'interdiction des mines antipersonnel avec la signature, les 3 et 4 décembre 1997 à Ottawa, de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Cette convention, dite Convention d'Ottawa, ayant été signée par 135 pays et déjà ratifiée par plus de 84 États, a pris force de loi internationale le 1er mars 1999.

En vertu des dispositions de la Convention, les États signataires se sont notamment engagés à : a) fournir des données sur leurs stocks de mines antipersonnel et sur leurs programmes nationaux d'action contre celles-ci; b) détruire toutes leurs mines antipersonnel dans les quatre ans suivant l'adoption de la Convention; c) détruire, d'ici 10 ans, les mines antipersonnel dans les zones minées; d) coopérer aux mesures d'application de la Convention.

L'ONU estime que des dizaines de millions de mines sont enfouies dans plus de 70 pays, et que l'on continue d'en poser 2 millions d'autres par an. Ces engins, souvent non détectés, tuent ou mutilent une vingtaine de milliers de personnes par an. On estime qu'à la fin de 1998, avant même que la Convention n'entre officiellement en vigueur, plus de 11 millions de mines, stockées dans 15 pays, avaient été détruites. De plus, l'adoption d'une nouvelle norme d'interdiction mondiale a virtuellement mis fin au commerce international de ces engins meurtriers.

Le Canada est à l'avant-garde de l'effort international pour se débarrasser de ces mines grâce à la création, en décembre 1997, du Fonds canadien contre les mines, doté de 100 millions de dollars sur une période de cinq ans. Ces sommes serviront à aider plusieurs pays à procéder à des activités de déminage, à prêter assistance aux victimes, à mettre au point des technologies nouvelles de détection et de destruction des mines, et à aider les pays signataires à se conformer au traité. Jusqu'à maintenant, le Canada a versé une contribution de 10 millions de dollars pour l'enlèvement des mines et l'assistance aux victimes en Bosnie-Herzégovine, et une autre contribution de près de 3 millions de dollars pour des programmes similaires dans sept pays de l'Europe centrale, de l'Afrique et du Moyen-Orient. Enfin, une somme de près de 4 millions de dollars a été engagée pour le déminage et l'appui à des programmes communautaires de réadaptation en Amérique centrale.

Photo ACDI : Roger LeMoyne

Photo ACDI : Roger LeMoyne

Développement économique et social

La paix et la sécurité internationales ainsi que le développement économique et social constituent l'élément le plus important de l'oeuvre de l'ONU dans le monde. Les Nations Unies estiment qu'il ne peut y avoir de paix durable dans le monde que si tous les peuples connaissent le bien-être. La Charte de l'Organisation stipule d'ailleurs clairement que, parmi ses principales fonctions, l'ONU doit favoriser l'accroissement des niveaux de vie, le plein emploi et le progrès économique et social. Aussi l'ONU réalise-t-elle de nombreux programmes visant à améliorer les conditions d'existence partout dans le monde, consacrant à ces activités une très grande partie de ses ressources humaines et financières.

Les trois quarts des habitants de la planète se concentrent dans les pays en développement et on estime que près de 1,5 milliard d'entre eux vivent dans la misère. Le revenu annuel moyen par habitant des 49 pays les plus pauvres du monde s'établit à 360 $US, alors qu'il est de plus de 23 000 $US dans les 24 pays les plus riches, soit 65 fois plus. Comme l'écart va grandissant, c'est aujourd'hui l'une des priorités et des tâches essentielles que de le combler.

Pour tenter d'y arriver, l'ONU dispose d'un certain nombre d'outils dont la tenue de conférences mondiales qui se penchent sur les grands problèmes et tentent d'en dégager des solutions concrètes. C'est ainsi qu'au cours des 10 dernières années, l'ONU a organisé des conférences mondiales sur l'environnement et le développement (1992), les droits de la personne (1993), les corrélations entre la démographie et le développement (1994), le développement social (1995), l'amélioration de la condition des femmes (1995), les établissements humains (1996) et la sécurité alimentaire (1996).

Tous les 10 ans depuis 1961, elle adopte aussi des Stratégies internationales du développement qui préconisent des mesures pour réduire le fossé qui sépare pays pauvres et pays riches.

Mais c'est surtout par le biais d'institutions et de programmes spécialisés que l'ONU s'emploie à mener à bien sa mission dans les domaines économique et social. Le PNUD est le fer de lance de cette action. C'est lui qui finance la plus grande partie des actions de développement de l'ONU, opérant dans 174 pays et territoires avec un budget annuel de l'ordre de plus de 1 milliard de dollars américains. En outre, les activités qu'il appuie génèrent des investissements annuels supplémentaires de plus de 9 milliards de dollars américains de la part des pays donateurs, des agences spécialisées, des ONG et du secteur privé.

L'UNICEF oeuvre quant à lui auprès des enfants pour que ceux-ci soient protégés et puissent vivre dans des conditions qui leur permettent de s'épanouir. Avec un budget annuel de près de 1 milliard de dollars américains, l'UNICEF réalise dans 150 pays des programmes portant, entre autres, sur la vaccination, les soins de santé, la nutrition et l'éducation de base.

Beaucoup d'autres organismes des Nations Unies travaillent eux aussi au développement, collaborant avec les gouvernements et les ONG. Par exemple,

le Programme des Nations Unies pour l'environnement encourage la préservation du milieu naturel et la lutte contre la pollution partout dans le monde. Le Programme alimentaire mondial (PAM) est le principal pourvoyeur international d'aide alimentaire.

En matière démographique, lorsque les pays en développement ont besoin d'assistance, c'est d'abord au Fonds des Nations Unies pour la population qu'ils s'adressent. Quant au Centre des Nations Unies pour les établissements humains, il s'emploie à améliorer les conditions de logement des quelque 600 millions d'êtres humains qui vivent dans un milieu insalubre.

Enfin, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, stimule le commerce international, cherchant en particulier à intégrer davantage les pays en développement dans l'économie mondiale. La section 8 de ce guide fournit une description détaillée du mandat, des objectifs et des activités de ces organismes et programmes.

Par ailleurs, 16 institutions spécialisées des Nations Unies, liées à l'ONU par des accords spéciaux, élaborent des normes et des directives, aident à formuler des politiques et apportent une assistance technique ainsi que d'autres formes d'aide concrète dans pratiquement tous les domaines de la vie économique et sociale, et du développement. Ces institutions vont de la Banque mondiale à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en passant par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Vous trouverez dans la section 9 de ce guide une description de ces institutions ainsi que de leurs activités.

Le Canada participe énergiquement à tous les grands programmes, commissions et comités des Nations Unies de même qu'aux activités de ses organismes et institutions spécialisées, entre autres, par le biais de son programme d'aide au développement qui est géré par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Celle-ci verse environ 150 millions de dollars par année au budget de base des organismes de l'ONU qui s'occupent des multiples facettes du développement. Cette participation aux organes des Nations Unies est importante pour le Canada puisque cela lui permet de participer aux efforts de développement dans beaucoup plus de pays et de secteurs qu'il n'aurait pu le faire dans le cadre de son seul programme bilatéral d'aide au développement.

Qu'il s'agisse des programmes liés aux besoins fondamentaux — planification familiale, nutrition, éducation — ou des programmes touchant la santé, la protection de l'environnement, la scolarisation des femmes, le développement agricole, l'alimentation, les programmes d'irrigation, l'éradication de la pauvreté, la protection des droits de la personne, l'aide humanitaire ou la vaccination, le Canada est présent partout où ses moyens le permettent et où son action peut servir à améliorer le sort des plus démunis de ce monde. Cela se fait non seulement par l'entremise de l'ACDI mais

Photo ACDI Roger LeMoyne

aussi de plusieurs ministères comme ceux de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, de l'Environnement, des Transports, des Ressources naturelles et de la Justice, pour n'en citer que quelques-uns.

Droits de la personne

Depuis sa fondation en 1945, l'ONU s'efforce de réaliser les objectifs de justice et d'égalité définis par la Charte et applicables aux individus comme aux États. L'une de ses premières tâches fut d'ailleurs d'élaborer la Déclaration universelle des droits de l'homme (voir la section 10 de ce guide) qui consacre les droits et libertés fondamentaux dont tous les êtres humains peuvent se prévaloir : le droit à la vie, à la liberté, à une nationalité; la liberté d'opinion, de conscience et de religion; le droit au travail; le droit à l'instruction; le droit de prendre part aux affaires publiques de la nation, etc.

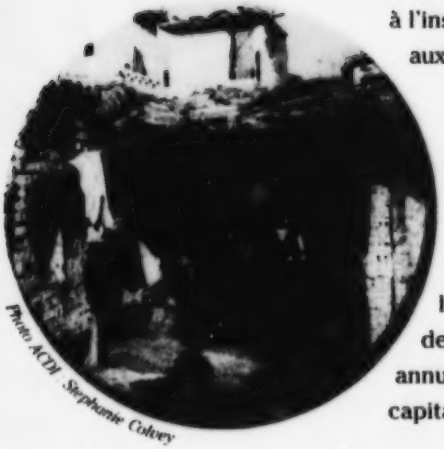

Photo ACDI : Stephanie Colvey

La Déclaration, dont la première ébauche fut écrite par un Canadien, John Peters Humphrey, fut adoptée, il y a un peu plus de 50 ans, par l'Assemblée générale de l'ONU le 10 décembre 1948. La Journée des droits de l'homme commémore annuellement cet événement, unique et capital dans l'histoire de l'humanité.

Deux pactes internationaux adoptés en 1966, la Convention des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels et la Convention des Nations Unies sur les droits civils et politiques, étendent le champ des droits établis par la Déclaration. Ces trois instruments constituent ensemble la Charte internationale des droits de la personne, à la fois norme et but pour toutes les nations et tous les peuples.

Depuis, se sont ajoutés une soixantaine d'autres instruments touchant les droits de la personne, notamment la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention contre la torture et la Convention relative aux droits de l'enfant.

Pour mieux protéger les droits de la personne et pour veiller à assurer leur respect, l'ONU s'est dotée de certains outils. C'est ainsi que le HCDH, créé en 1993, coordonne toutes les activités des organismes du réseau dans ce domaine, essaie d'empêcher les atteintes aux droits fondamentaux, enquête sur celles qui se produisent et travaille avec les gouvernements à y remédier.

Le HCDH organise également la Décennie internationale des populations autochtones (1995-2004), laquelle a été décrétée par l'Assemblée générale de l'ONU pour souligner l'importance d'améliorer la situation des peuples autochtones à travers le monde. L'un des principaux objectifs de la Décennie internationale est l'adoption d'une déclaration sur les droits des peuples autochtones. Par ailleurs, le Groupe de travail de l'ONU sur les populations indigènes, créé en 1982 par la Commission des droits de l'homme, se rencontre annuellement à Genève pour promouvoir et protéger les droits de la personne et les libertés fondamentales des peuples indigènes.

La Commission des droits de l'homme est le seul organe qui, lorsque des atteintes aux droits fondamentaux sont portées à son attention, en traite

en séances publiques. Grâce à ses rapporteurs spéciaux, la Commission examine également la situation dans tous les États membres et surveille plus particulièrement les conditions dans certains pays.

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration et l'adoption de la plupart de ces conventions et instruments. En effet, la protection et la promotion des droits de la personne est depuis longtemps une composante fondamentale et intégrale de la politique étrangère du Canada. Le Canada considère que les instances multilatérales, comme les Nations Unies, sont souvent l'instrument le plus efficace pour influencer les gouvernements et faire progresser la cause du respect des droits de la personne dans le monde.

Par ailleurs, lorsque des violations très graves se produisent, l'ONU a des outils spéciaux à sa disposition. Ainsi, un tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'avoir commis des crimes de guerre pendant le conflit en ex-Yougoslavie a été créé par le Conseil de sécurité en 1993. Un tribunal analogue a été institué pour le Rwanda en 1994. Une Canadienne, Louise Arbour, a été procureure en chef de ces deux tribunaux jusqu'en septembre 1999.

Sous l'impulsion énergique du Canada, la communauté internationale s'emploie à donner forme à la nouvelle Cour criminelle internationale, qui fournira un tribunal permanent ayant compétence pour juger les génocides, les crimes contre l'humanité et d'autres crimes de guerre.

Affaires humanitaires

Lorsqu'un pays est frappé par la guerre, la famine ou une catastrophe naturelle, l'ONU et les institutions qui font partie du système onusien fournissent des secours à la population. Sous la direction du coordonnateur des Nations Unies pour les secours d'urgence, qui dirige le Département des affaires humanitaires de l'ONU, des organismes comme le PAM, la FAO, l'UNICEF, le PNUD, l'OMS, et le HCR unissent leurs efforts et apportent directement une partie de ces secours.

C'est ainsi qu'au cours des dernières années, l'ONU et les organismes de la grande famille des Nations Unies ont secouru des dizaines de millions de personnes victimes de conflits ou de catastrophes naturelles dans l'ex-Yougoslavie, dans la région des Grands Lacs en Afrique, dans différentes régions d'Asie et d'Amérique latine.

En sa qualité de membre du Conseil de sécurité depuis janvier 1999, le Canada accorde une importance prioritaire à la protection des civils dans les conflits armés. C'est ainsi qu'un débat spécial sur cette question a eu lieu sous présidence canadienne en février.

La contribution annuelle du Canada aux différents programmes d'aide humanitaire du système des Nations Unies varie au gré des conflits et des catastrophes naturelles. En moyenne, toutefois, sa contribution est de 200 à 300 millions de dollars par année. Elle est canalisée principalement par l'entremise du PNUD, du PAM, de l'UNICEF, du HCR et de l'Office de secours et de travaux des

Photo ACDI : Roger LeMoyne

Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Le ministère canadien de la Défense nationale est également souvent mis à contribution, soit lors de catastrophes naturelles ou dans le cadre des missions de maintien de la paix de l'ONU. Des avions militaires canadiens transportent des secours d'urgence et les troupes canadiennes distribuent souvent l'aide directement aux sinistrés ou aux victimes de conflits. À cet égard, les militaires canadiens se sont particulièrement distingués lors du conflit en ex-Yougoslavie alors que des vivres et des fournitures médicales ont été acheminés dans plusieurs cas au péril de leur vie.

Droit international

L'ONU a largement contribué à étendre la primauté du droit en codifiant et développant le droit international. L'Organisation est à l'origine de centaines de traités et conventions, qui portent sur pratiquement tous les domaines de l'activité humaine, du commerce international à la protection de l'environnement en passant par le terrorisme international, l'aviation civile et les télécommunications. Elle s'est tout particulièrement occupée de protéger les droits fondamentaux.

Parmi les plus importants de ces instruments, dont le nombre approche aujourd'hui les 500, on peut citer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui pose le principe de l'égalité des sexes, la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, qui est un outil capital dans la lutte contre le trafic de drogue, ou encore la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. De cette dernière, on a dit qu'elle est l'exemple le plus complexe de tous les textes de droit élaborés par l'ONU à ce jour; cette convention vise à assurer à tous les pays l'accès aux richesses des océans dans des conditions équitables, à préserver le milieu marin de la pollution, à promouvoir la liberté de navigation et à faciliter la recherche.

Le Canada a été, et est toujours, très actif dans le domaine de la codification du droit à l'échelle internationale. Par exemple, la Convention sur le droit de la mer, qui est entrée en vigueur en novembre 1994, est marquée d'une forte empreinte canadienne. C'est d'ailleurs le Canada qui a convaincu le reste de la communauté internationale que les océans appartenaient au patrimoine commun de l'humanité et devaient être protégés en conséquence.

La Garantía de
Nuevos Usos

Photo ACDI : Peter Bennett

Le Canada et les Nations Unies

L'Organisation des Nations Unies est la seule organisation multilatérale qui recueille une adhésion presque universelle et dont les programmes englobent tous les domaines de l'activité humaine, dans chaque région du monde. En effet, il s'agit de l'instance au sein de laquelle s'accomplissent la plupart des démarches diplomatiques multilatérales et du mécanisme au moyen duquel s'exprime l'opinion de la communauté internationale.

Il s'agit également d'une tribune permettant de faire entendre ses doléances et d'y trouver une solution qui aura fait l'objet d'un consensus des États membres. La capacité des Nations Unies de se montrer à la hauteur des idéaux de ses fondateurs, et de ses possibilités, dépend presque exclusivement des 188 pays qui, collectivement, la composent. Ses réussites, tout comme ses échecs, sont l'écho de nos propres réussites et échecs. Cette organisation n'accomplit que ce que les États membres l'autorisent à accomplir.

Le Canada participe activement et résolument aux activités de l'ONU, et ce, depuis sa fondation, en 1945, à San Francisco, où il a joué un rôle de premier plan dans la rédaction de la Charte des Nations Unies. Au fil des années, des Canadiens ont assumé des fonctions essentielles au sein de cette organisation. Le Canada a d'ailleurs contribué à de nombreuses réalisations importantes des Nations Unies. Par exemple, il y a 50 ans, John Peters Humphrey a été le principal auteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme; Lester B. Pearson, qui a remporté le prix Nobel de la paix pour ses efforts en vue de résoudre la crise de Suez en 1956, a été un des créateurs du concept de maintien de la paix; Maurice Strong a présidé la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972, à Stockholm, et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, à Rio de Janeiro, et a occupé le poste de directeur exécutif fondateur du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Des Canadiens ont aussi occupé des postes clés dans le système des Nations Unies, y compris la présidence de l'Assemblée générale (Lester B. Pearson, 1952-1953). De plus, le Canada a siégé au Conseil de sécurité en 1948-1949, 1958-1959, 1967-1968, 1977-1978 et 1989-1990. En janvier 1998, une Canadienne, Louise Fréchette, a été la première personne nommée au poste de vice-secrétaire général de l'ONU.

Depuis le début, les objectifs et autres principes qui sous-tendent le rôle des Nations Unies animent la politique étrangère et la politique de défense du

Canada. Au cours des 50 dernières années, le Canada a apporté une importante contribution, à la fois constructive et soutenue, à tous les secteurs d'activité des Nations Unies : la paix et la sécurité, l'aide au développement, les droits de la personne, les affaires économiques et sociales, et l'environnement.

À titre de pierre angulaire d'un système international fondé sur des règles, les Nations Unies s'imposent depuis toujours comme un forum essentiel, par lequel nous cherchons à influer sur le cours des affaires mondiales, à préserver notre sécurité et notre souveraineté dans un contexte mondial stable, et à promouvoir nos intérêts commerciaux et économiques. L'ONU nous permet également de protéger et de faire rayonner les valeurs canadiennes telles que l'équité, l'égalité des chances et le respect des droits de la personne.

Seules les discussions et les négociations multilatérales permettent de progresser dans des domaines tels que la promotion des droits de la personne et de la justice, la prévention et la réduction de la dégradation de l'environnement, la réduction de la pauvreté et la promotion du développement et de la sécurité des personnes à l'échelle internationale. L'ONU constitue le seul forum vraiment mondial. Il n'est donc pas surprenant que l'appui à cette organisation soit enraciné dans l'ensemble de la société canadienne.

Pour le Canada, l'action des Nations Unies est aussi pertinente qu'en 1945, sinon davantage. Le livre blanc sur la politique étrangère canadienne publié en 1995, *Le Canada dans le monde*, est formel à ce sujet :

> *Les Nations Unies continuent d'être le véhicule par excellence pour la poursuite de nos objectifs de sécurité dans le monde. La collaboration avec les autres États membres constitue pour le Canada le meilleur moyen de faire avancer ses priorités à ce chapitre. Dès lors, notre sécurité future passe par le succès de l'ONU.*

Le Canada a participé à presque toutes les grandes opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Cette organisation est un outil essentiel par lequel les Canadiens et d'autres peuples s'emploient à promouvoir la sécurité des personnes, notamment en débarrassant le monde des mines antipersonnel, en freinant le trafic des armes légères militaires et en mettant un terme à l'enrôlement des enfants dans les armées. Dernièrement, en présidant les négociations qui ont conduit à la création de la Cour criminelle internationale, ces efforts ont aussi consisté à lever l'impunité dont jouissent les criminels de guerre.

Le Canada appuie tout particulièrement la réforme en cours au sein de l'Organisation des Nations Unies, pour que celle-ci demeure sensible aux intérêts et aux préoccupations de ses membres, et capable de dissiper les menaces qui pèsent sur la sécurité mondiale. À cette fin, le Canada s'engage à renforcer la capacité des Nations Unies à prendre des mesures préventives, à accroître ses capacités d'action rapide, à améliorer le fonctionnement de ses instances décisionnelles et à redresser sa situation financière.

Notre quote-part du budget des Nations Unies vient au huitième rang, après celle des États-Unis, du Japon, de l'Allemagne, de la France, du

Photo ACDI : Peter Bennett

Royaume-Uni, de l'Italie et de la Russie. Elle s'élève à 28,6 millions de dollars américains, ce qui représente 2,754 p. 100 de ce budget pour l'année 1999. Nous acquittons toujours en entier, à temps et sans condition notre quote-part annuelle.

Le Canada est membre de toutes les institutions spécialisées des Nations Unies. Il participe aussi à tous ses grands programmes et aux activités de ses organismes. Nous avons sept missions diplomatiques accréditées auprès des Nations Unies : à New York (Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies); à Genève (Mission permanente du Canada auprès du siège des Nations Unies à Genève, de la Conférence du désarmement et de l'Organisation mondiale du commerce); à Montréal (Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation de l'aviation civile internationale); à Nairobi (Mission permanente du Canada auprès du Centre des Nations Unies pour les établissements humains et du Programme des Nations Unies pour l'environnement); à Paris (Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture); à Rome (Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture); à Vienne (Mission permanente du Canada auprès des organisations internationales).

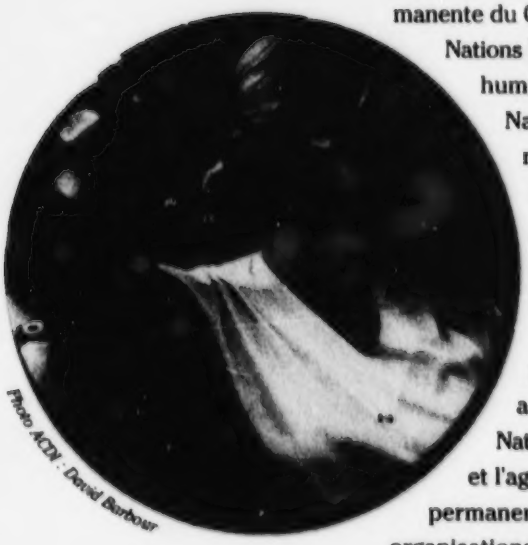

Photo ACDI : Daniel Barbour

Les sondages d'opinion révèlent régulièrement que les Canadiens tiennent les Nations Unies en haute estime. En fait, dans un sondage récent, 90 p. 100 d'entre eux ont répondu que le Canada devrait continuer d'accorder une importance prioritaire à son rôle au sein de cette organisation. Certes, l'ONU n'est pas parfaite. En effet, comme il a été signalé plus haut, elle peut être efficace et pertinente seulement si ses 188 membres l'y autorisent. Cependant, les Nations Unies ont démontré leur capacité de s'adapter, tant sur le plan institutionnel qu'opérationnel, aux nouvelles questions et à l'évolution des relations entre les pays. Dans un monde de plus en plus interdépendant, les Nations Unies demeurent essentielles pour le Canada et, nous en sommes convaincus, pour la diplomatie. À cet égard, il s'agit d'une précieuse ressource que nous sommes résolus à préserver.

Voici quelques-uns des grands secteurs d'activité de l'ONU dans lesquels le Canada a été et continue d'être particulièrement actif.

Le Conseil de sécurité

Pour la sixième fois depuis 1948, le Canada siège à titre de membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. Ce nouveau mandat du Canada s'étend du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2000. Le Canada entend profiter de ce mandat pour faire progresser des dossiers qui lui tiennent particulièrement à coeur, notamment la promotion du concept de sécurité humaine, qui inclut la prévention des conflits et la consolidation de la paix, les droits de la personne et les questions d'ordre humanitaire. Le Canada va aussi oeuvrer pour que le Conseil devienne plus ouvert, transparent et réceptif à l'ensemble des États membres de l'ONU et pour qu'il soit plus représentatif des nouvelles réalités géopolitiques.

Le maintien de la paix

Depuis ses débuts en 1956, le maintien de la paix est devenu une partie intégrante et hautement visible des opérations de l'ONU. Lorsque Lester B. Pearson a reçu le prix Nobel de la paix en 1957 pour son leadership dans le développement du concept de maintien de la paix, les Canadiens ont senti qu'ils devaient prendre un engagement vis-à-vis du maintien de la paix et ils ont répondu aux fréquents appels à se joindre aux casques bleus lors d'opérations menées partout dans le monde.

Membre d'un groupe croissant de pays vers lesquels l'ONU se tourne régulièrement lorsqu'elle a besoin de conseils à l'égard du maintien de la paix et de contributions de spécialistes militaires, le Canada a participé à la très grande majorité des opérations de maintien de la paix mandatées par le Conseil de sécurité de l'ONU — à Chypre, en Bosnie, à Haïti et ailleurs.

Des Canadiens ont servi dans plus de 30 missions distinctes, y compris des hommes et des femmes membres de la Gendarmerie royale du Canada, d'Élections Canada, de la Croix-Rouge canadienne et d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux basés au Canada.

En 1994, le Canada a établi le Centre Lester B. Pearson pour la formation en maintien de la paix à Cornwallis, en Nouvelle-Écosse. Le Centre offre des cours sur les fondements théoriques du maintien de la paix, ainsi que sur ses aspects plus pratiques.

En 1995, lors de la 50e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Canada a présenté une étude innovatrice sur une capacité de réaction rapide des Nations Unies. Dans cette étude, il exhorte l'Organisation et ses membres à développer une capacité de réaction rapide qui puisse être mobilisée sans délai en cas de crise humanitaire et recommande d'établir un état-major opérationnel pour déployer les forces. L'ONU donne déjà suite aux recommandations de l'étude.

Photo ACDI : Brian Atkinson

La consolidation de la paix et la sécurité humaine

Outre sa vocation traditionnelle de gardien de la paix, le Canada affirme aujourd'hui son leadership en relevant deux des défis les plus importants auxquels nous faisons face dans le monde de l'après-guerre froide, soit la consolidation de la paix, ou l'édification d'une paix durable dans les pays constamment secoués par des cycles de violence, et la sécurité humaine, ou la promotion de la sécurité des personnes.

Le Canada a été l'un des premiers pays à promouvoir le concept de consolidation de la paix en 1996, quand il a lancé l'Initiative canadienne de consolidation de la paix. Parce que la consolidation de la paix est au carrefour de la sécurité internationale et du développement, l'Initiative est une entreprise conjointe du ministère canadien des Affaires étrangères et du Commerce international et de l'Agence canadienne de développement international. Ses deux objectifs consistent, d'une part, à aider les pays frappés de

conflits à retrouver la paix et la sécurité et, d'autre part, à favoriser la capacité et la participation du Canada à des initiatives internationales de consolidation de la paix.

L'un des objectifs de l'Initiative de consolidation de la paix est d'améliorer la coordination parmi les acteurs internationaux. Cela implique le renforcement de la capacité des Nations Unies à prévenir les conflits, à réagir rapidement quand ils surviennent et à assurer la reconstruction lorsqu'ils ont pris fin.

En vertu de l'Initiative, le Canada a travaillé à améliorer la capacité des Nations Unies à relever ces défis. Il a contribué, entre autres, au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'action préventive et au Fonds d'affectation spéciale pour les enfants dans les conflits armés. Il a aussi encouragé le renforcement du rôle des représentants spéciaux du secrétaire général ainsi que la capacité de prévention de conflits des organisations régionales et des Nations Unies. Le Canada a également appuyé l'Unité des données d'expérience des Nations Unies dans l'élaboration de lignes directrices en vue de la démilitarisation, de la démobilisation et de la réintégration des combattants dans la société après les conflits. Au pays, le Canada a mis sur pied une liste nationale de civils canadiens qui peuvent, moyennant un court préavis, fournir de l'aide et mettre leurs compétences au service d'opérations internationales de soutien de la paix organisées par les Nations Unies et des organisations régionales.

Photo ACDI : Roger LeMoyne

Parmi les activités étroitement liées aux efforts du Canada visant à promouvoir la consolidation de la paix, il faut citer les travaux visant à susciter un soutien international pour le concept de sécurité humaine. Alors que, traditionnellement, les relations internationales visaient d'abord et avant tout à assurer la sécurité des États et des territoires, la sécurité humaine nous oblige à reconnaître que, dans le monde actuel, il existe de nombreuses nouvelles menaces à la sécurité des personnes. La prolifération des armes légères, le trafic international de drogues et le crime organisé, la dégradation de l'environnement et les conflits civils ne sont que quelques-unes des menaces qui dépassent les frontières et nécessitent des solutions vraiment internationales. Grâce à son mandat de deux ans au Conseil de sécurité, le Canada s efforce d'étendre le rôle des Nations Unies face à des enjeux de sécurité humaine, comme la prolifération des armes légères, la protection des enfants dans les conflits armés et le lourd tribut que payent les civils dans les conflits modernes.

La non-prolifération, le contrôle des armements et le désarmement

La recherche de nouveaux outils qui permettront à l'ONU de faire face aux menaces à la sécurité ne doit pas pour autant conduire à un relâchement des efforts dans des domaines de préoccupation traditionnelle comme la non-prolifération, le contrôle des armements et le désarmement. En reconduisant indéfiniment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1995 et en ouvrant à la signature le Traité d'interdiction complète des essais

nucléaires en 1996, la communauté internationale a franchi une étape historique et définitive vers le désarmement nucléaire. Le Canada est fermement résolu à réaliser l'objectif établi dans ce dernier traité, et qui consiste à réduire les arsenaux nucléaires puis éventuellement à les éliminer.

Le Canada entend par ailleurs demeurer vigilant afin que la condamnation internationale des armes chimiques et biologiques et le soutien des traités connexes ne perdent pas de leur vigueur. Le Canada est aussi très actif au sein du système des Nations Unies pour empêcher que la communauté internationale ne néglige les menaces à la sécurité résultant d'accumulations excessives et déstabilisatrices d'armes classiques. Le Canada estime que l'on peut et doit faire davantage au niveau multilatéral pour venir à bout de ces problèmes, entre autres, en ce qui a trait aux armes légères.

L'élimination des mines antipersonnel

Héritage meurtrier de conflits qui peuvent avoir pris fin il y a des décennies, les mines antipersonnel font plus de 20 000 victimes chaque année; la plupart d'entre elles sont des civils, dont un grand nombre d'enfants, et presque toutes vivent dans les pays en développement.

C'est pourquoi, en octobre 1996, le Canada a accueilli la conférence « Vers l'interdiction complète des mines antipersonnel » où plus de 70 États ont discuté d'une stratégie pour éliminer ces engins. Dans la Déclaration d'Ottawa, les États participants se sont engagés à « collaborer pour conclure le plus tôt possible un accord international juridiquement contraignant pour interdire les mines antipersonnel ». Résolu de voir cette rencontre sans précédent produire rapidement des résultats, le ministre canadien des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a invité les participants à revenir dans la capitale du Canada un an plus tard pour y signer un traité international d'interdiction des mines terrestres, ce que 122 pays ont fait les 3 et 4 décembre 1997. Entré en vigueur le 1er mars 1999, ce document est devenu le traité international dont la ratification a été la plus rapide.

Photo ACDI : David Barbour

Le Canada est fier que le Processus d'Ottawa ait rallié autant d'appuis en faveur de l'interdiction mondiale des mines terrestres. Pour concrétiser son engagement, le Canada a promis de verser 100 millions de dollars sur cinq ans pour créer le Fonds canadien contre les mines. Le Fonds est utilisé pour soutenir les objectifs de la Convention d'Ottawa (voir la section 6 de ce guide). Pour obtenir des mises à jour régulières sur l'action canadienne contre les mines, veuillez visiter le site Passage (**www.mines.gc.ca**).

Le développement économique et social

Le développement durable est l'un des piliers de la politique étrangère canadienne. Le Canada estime que l'ONU, ses fonds, programmes et institutions spécialisées (au sein desquels il joue un rôle de premier plan), sont des instruments clés de promotion du développement économique et social. À cet égard, le Canada a été et continue d'être très actif dans le processus de réforme de l'ONU afin que les économies réalisées sur le plan administratif par les différents fonds et

programmes soient utilisées comme « dividendes pour le développement » afin, notamment, de financer la lutte contre la pauvreté et la génération de croissance économique dans les pays en développement.

Par l'intermédiaire de son aide bilatérale et de sa participation dans les fonds, programmes et institutions spécialisées de l'ONU, ainsi que dans les banques régionales de développement, le Canada appuie le développement en Afrique depuis de nombreuses années. Il a été l'un des principaux acteurs dans la recherche de solutions aux problèmes de l'endettement et l'un des premiers à effacer la dette d'aide publique au développement des pays les moins avancés et d'autres pays pauvres ainsi qu'à réduire la dette des pays les plus pauvres et lourdement endettés. Le Canada fournit aussi depuis longtemps de l'aide au développement en Asie et il participe activement à l'élaboration de nouvelles formes de coopération au sein d'organisations comme le mécanisme de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et d'autres forums régionaux. De plus, le Canada est un partenaire de plein droit dans le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, et il maintient un programme actif d'aide à l'Europe centrale et de l'Est et à l'ex-Union soviétique pour faciliter leur transition vers la démocratie et l'économie de marché.

Photo ACDI : Roger LeMoyne

l'environnement

Le règlement des problèmes environnementaux est parmi les plus importantes priorités internationales pour les Canadiens. Le Canada est un leader dans le dossier de la biodiversité et a été l'un des premiers pays à ratifier la Convention sur la diversité biologique. Montréal a été choisie comme site du Secrétariat permanent de la Convention.

À la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992, le Canada a joué un rôle actif dans l'élaboration des Principes sur les forêts. Depuis, il a mis en oeuvre le Programme international des forêts modèles, le Processus de Montréal sur les critères et les indicateurs et le Groupe de travail intergouvernemental Canada–Malaisie sur les forêts, et il a été un participant actif du Groupe intergouvernemental sur les forêts parrainé par la Commission du développement durable des Nations Unies. Le Canada fait aussi valoir la nécessité d'un instrument ayant force obligatoire sur la gestion durable des forêts.

Le Canada a également été un acteur clé dans les dossiers internationaux concernant les océans. Au cours des trois dernières décennies, il a versé environ 600 millions de dollars aux pays émergents afin de les aider à développer leur industrie de la pêche de façon durable. Il a aussi appuyé l'élaboration d'une Charte des océans qui a reçu l'aval de l'UNESCO, et il a contribué à la conclusion de l'Accord de l'ONU sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs. Cet accord cible la conservation et l'utilisation durable des ressources de la pêche.

Par ailleurs, le Canada a joué un rôle actif dans les négociations conduisant à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Il estime que la désertification est un problème qui affecte à la fois le développement et l'environnement. Il finance, à hauteur de 800 millions de dollars, des programmes bilatéraux de lutte contre la désertification qui s'ajoutent au financement déjà consenti au niveau multilatéral et sous forme de partenariat.

Le Canada estime que toutes ces mesures sont nécessaires pour éviter que la communauté et les institutions internationales ne se laissent distancer par l'évolution des problèmes environnementaux mondiaux.

Les droits de la personne

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le Canada a toujours parlé haut et fort sur les tribunes internationales lorsqu'il s'est agi de protéger les droits de la personne et défendre les valeurs démocratiques. De la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, il y a plus de 50 ans, jusqu'aux interventions dans une variété de forums et de circonstances, le Canada a toujours été présent.

Le Canada participe activement aux réunions annuelles de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, à Genève, et coparraine régulièrement un certain nombre de résolutions. Elles portent parfois sur des pays où la situation des droits de la personne s'avère particulièrement critique, ou encore sur des questions auxquelles le Canada accorde une importance de premier plan, telles que la violence contre les femmes, la liberté d'expression et l'impunité.

Le Canada a en outre déployé des efforts pour que les Nations Unies prennent en compte les questions des droits de la personne dans toutes leurs activités, pris l'initiative de la création du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et appuyé le nombre croissant d'opérations destinées par ce dernier à assurer le respect des droits de la personne sur le terrain, y compris le déploiement d'unités relevant des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Photo ACDI : Ron Watts

Le Canada a également joué un rôle de premier plan dans la création de la Cour criminelle internationale. Il a pris une part active aux discussions préliminaires et présidé la conférence de négociation internationale tenue en juin 1998. C'est ainsi que le Canada a contribué à mettre sur pied un tribunal international ayant compétence pour juger les génocides, les crimes contre l'humanité et d'autres crimes de guerre.

L'action du Canada s'avère aussi déterminante dans la préparation, les délibérations et le suivi des différentes conférences mondiales des Nations Unies touchant aux droits de la personne, comme la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne en 1993 et la Conférence pour la lutte contre le racisme qui doit avoir lieu en 2001.

Signataire de tous les principaux traités de l'ONU sur les droits humains internationaux, le Canada soumet régulièrement son bilan en matière de droits de la personne à l'examen d'organes de surveillance de l'ONU.

Par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international, tant au plan bilatéral que par l'intermédiaire des fonds, programmes et institutions spécialisées de l'ONU, le Canada continue d'aider les sociétés à accroître leur capacité dans le domaine des droits de la personne en renforçant le processus électoral, le système judiciaire, les assemblées législatives et l'indépendance des médias.

Les femmes

Le Canada se fait un devoir d'attirer l'attention sur les violations des droits humains des femmes. Le 8 mars 1993, lors de la Journée internationale de la femme, la Commission des droits de l'homme a adopté par consensus une résolution novatrice, introduite par le Canada, visant à intégrer les droits des femmes dans les mécanismes des droits humains de l'ONU.

Les initiatives canadiennes ont également visé à faire reconnaître que la violence contre les femmes constitue une violation des droits de la personne. Le Canada a contribué à l'élaboration de la Déclaration de l'ONU sur l'élimination de la violence contre les femmes, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en décembre 1993. L'année suivante, le Canada a été à l'origine de la création, par la Commission des droits de l'homme, du poste de rapporteur spécial de l'ONU sur la violence contre les femmes.

Les enfants

Le renforcement du respect des droits des enfants est une priorité du Canada et un élément clé de ses efforts pour améliorer la sécurité humaine, particulièrement par l'élimination de l'exploitation du travail des enfants et de leur exploitation sexuelle. Dans la même optique, il s'efforce de mettre fin à l'utilisation très répandue d'enfants-soldats ainsi qu'aux exactions commises contre des enfants dans les conflits armés.

Aux niveaux multilatéral et bilatéral, le Canada travaille en partenariat avec les pays en développement pour protéger les enfants, renforcer leurs droits et assister les victimes du commerce sexuel. Le Canada appuie la négociation d'une convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur l'élimination de l'exploitation du travail des enfants ainsi que le Programme international de l'OIT pour l'élimination de l'exploitation du travail des enfants.

Les peuples autochtones

Le Canada travaille au sein de l'ONU, en partenariat avec des pays d'optique commune et les organisations de peuples autochtones, à promouvoir et protéger les droits, le bien-être et le développement durable des peuples autochtones. Le Canada a joué un rôle de premier plan au sein du Groupe de travail qui rédige le projet de Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones avec l'objectif de faire adopter cette déclaration par l'Assemblée générale de l'ONU avant la fin de la Décennie internationale en 2004. Le Canada appuie également la création d'un forum permanent des

peuples autochtones à l'intérieur du système de l'ONU, ce qui est un autre objectif important de la Décennie internationale.

La réforme des Nations Unies

Plus de 50 ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, le phénomène de la mondialisation confronte l'ONU à des défis et à des pressions que n'auraient pas imaginés ses fondateurs. À l'aube du XXI[e] siècle, le Canada estime qu'il faut réinventer et non pas seulement restructurer l'ONU afin d'assurer sa crédibilité et sa pertinence dans la vie des gens.

Le document *Renouveler les Nations Unies : Un programme de réformes*, présenté par le secrétaire général Kofi Annan à l'Assemblée générale en juillet 1997, contient les propositions de réforme les plus vastes et les plus ambitieuses des 54 années de l'Organisation. Le processus en cours devrait contribuer à renforcer la crédibilité et l'efficacité des Nations Unies. La contribution du Canada à ce processus de réforme vise prioritairement à rendre l'ONU plus efficace et pas uniquement moins coûteuse. Les efforts du Canada consistent, entre autres, à simplifier le fonctionnement des services qui s'occupent de développement au Secrétariat de l'ONU, à renforcer le Conseil économique et social, et à réduire les chevauchements des institutions spécialisées des Nations Unies. Ils visent en outre à examiner les fonds et les programmes de l'ONU en vue d'assurer une meilleure coordination de leurs activités sur le terrain, et à rationaliser l'appareil de l'ONU dans les domaines économiques et sociaux de sorte que les sommes dégagées par une plus grande efficacité puissent être mises au service des activités de développement de l'Organisation.

Photo ACDI : Roger LeMoyne

Les principaux fonds et programmes des Nations Unies

Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime

Vienna International Centre
Wagramerstrasse 5, C.P. 500
A-1400, Vienne, Autriche
Téléphone : (43-1) 213-450
Télécopieur : (43-1) 213-455866
Télex : 135612
Courriel : undcp_hq@undcp.un.or.at
Internet : www.odccp.org
Directeur général : Pino Arlacchi (Italie)

Le Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (ODCCP) a été mis en place le 1er novembre 1997 dans le but de permettre à l'ONU de concentrer son action et d'améliorer sa capacité de faire face aux problèmes interreliés du contrôle des drogues, de la prévention du crime et du terrorisme international. Il comprend : le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), qui se veut le centre mondial d'expertise et d'information sur le contrôle international des stupéfiants, et le Centre international pour la prévention du crime (CIPC).

Le PNUCID coordonne et dirige la totalité de l'action des Nations Unies dans ce domaine. Il emploie des experts d'un peu partout dans le monde et diffuse des renseignements sur la toxicomanie. Il offre également une assistance technique aux gouvernements pour les aider à accéder aux traités internationaux sur le contrôle des drogues et à les mettre en place une fois qu'ils les ont ratifiés.

Le CIPC coordonne toutes les activités de l'ONU dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Le CIPC porte une attention particulière au crime organisé transnational, au trafic illégal des individus, aux crimes économiques et au terrorisme.

Centre du commerce international CNUCED/OMC

Palais des Nations
CH-1211, Genève 10, Suisse
Téléphone : (41-22) 730-111
Télécopieur : (41-22) 733-4439
Télex : 414 119 ITC CH
Courriel : itcreg@intracen.org
Internet : www.intracen.org
Directeur général : J. Denis Bélisle (Canada)

Le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI) a été créé en 1964 par le prédécesseur de l'Organisation mondiale du commerce, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) s'est jointe au GATT quatre ans plus tard.

Le rôle du CCI est de travailler avec les pays en développement et les économies en transition pour les aider à mettre en place des programmes efficaces de promotion du commerce afin d'accroître leurs exportations et d'améliorer le contrôle de leurs importations.

Le CCI concentre ses activités dans six secteurs dont le développement des produits et des marchés et le développement des ressources humaines afin d'améliorer l'efficacité des activités commerciales des pays en développement.

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

United Nations Avenue, Gigiri
Nairobi, Kenya
Téléphone : (254-2) 621-234
Télécopieur : (254-2) 624-266
Courriel : habitat@unchs.org
Internet : www.habitat.org
ou : www.unchs.org
Directeur général intérimaire :
Klaus Töpfer (Allemagne)

Créé en 1978, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains — CNUEH (Habitat) — est l'agence principale de coordination de toutes les activités de développement des établissements humains à l'intérieur de la grande famille de l'ONU. CNUEH (Habitat) encourage le développement durable des établissements humains au moyen de politiques appropriées, de création de la connaissance et du renforcement des partenariats entre les gouvernements et la société civile.

CNUEH (Habitat) a présentement plus de 200 programmes et projets dans 80 pays. Ceux-ci touchent la gestion urbaine, le logement, les services de base et le développement des infrastructures.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Palais des Nations
CH-1211, Genève 10, Suisse
Téléphone : (41-22) 907-1234
Télécopieur : (41-22) 907-0057
Télex : 412962
Courriel : webmaster@unctad.org
Internet : www.unctad.org
Secrétaire général : Rubens Ricupero
(Brésil)

Créée en 1964, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) est le principal organe de l'ONU dans le domaine du commerce et du développement. C'est l'élément moteur du système des Nations Unies pour le traitement intégré des problèmes de développement et des questions, toutes étroitement liées, qui concernent le commerce, le financement, la technologie, l'investissement et le développement durable.

Ses principaux objectifs sont d'aider les pays du tiers monde à tirer le meilleur parti des possibilités de commerce, d'investissement et de développement qui s'offrent à eux, à faire face aux problèmes

découlant de la mondialisation et à s'intégrer de façon équitable dans l'économie mondiale.

Plus précisément, la CNUCED, qui compte 188 États membres, aide les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à tirer le meilleur parti de la mondialisation, à s'intégrer de façon effective dans le système commercial international, à améliorer leur capacité d'exportation, à diversifier leur production de produits de base, à gérer leur dette, à attirer des capitaux et améliorer les conditions d'investissement, et à renforcer leurs capacités technologiques.

La CNUCED coopère étroitement avec une foule d'autres organismes du système des Nations Unies, dont l'Organisation mondiale du commerce, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ainsi qu'avec un large éventail d'organismes privés et publics, nationaux et internationaux.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

304 East 45th Street, 6th Floor
New York, NY 10017, États-Unis
Téléphone : (212) 906-6400
Télécopieur : (212) 906-6705
Courriel : unifem@undp.org
Internet : www.unifem.undp.org
Directrice : Noeleen Heyzer (Singapour)

Organisme autonome, travaillant en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a été créé en 1984 par l'Assemblée générale de l'ONU afin de promouvoir l'émancipation économique et politique des femmes dans les pays en développement. Depuis 1997, l'UNIFEM vient également en aide aux femmes des pays d'Europe centrale et de l'Est.

L'UNIFEM vise à assurer la participation des femmes à tous les niveaux du développement et à agir comme catalyseur au sein du système des Nations Unies dans les efforts destinés à lier les besoins et les préoccupations des femmes à toutes les questions d'intérêt critique pour elles aux niveaux global, national et régional.

Fonds des Nations Unies pour la population

220 East 42nd Street
New York, NY 10017, États-Unis
Téléphone : (212) 297-5020
Télécopieur : (212) 557-6416
Télex : 422031 ou 422038
Courriel : ryaxuv@unfpa.org
Internet : www.unfpa.org
Directeur général : Nafis Sadik (Pakistan)

Créé en 1967, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) fournit un appui aux pays en développement, aux pays en transition et à tout autre pays qui le lui demande afin de les aider dans le traitement des questions relatives à la santé de la reproduction et à la population, et d'en renforcer la prise de conscience dans tous les pays.

Le FNUAP intervient principalement dans trois domaines : 1) la promotion de l'accès universel, pour tous les couples et individus au plus tard en 2015, aux soins de santé de la reproduction, notamment ceux qui ont trait à la planification familiale et à l'hygiène sexuelle; 2) le soutien aux stratégies relatives à la population et au développement permettant un renforcement des capacités de planification démographique; 3) la promotion de la prise de conscience des questions de population et de développement.

Par ailleurs, le FNUAP, guidé par le Programme d'action adopté lors de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire en septembre 1994, affirme en particulier son engagement à valoriser les droits en matière de procréation, l'égalité entre les sexes, la responsabilité masculine ainsi que l'autonomie et l'émancipation des femmes partout dans le monde.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

UNICEF House
3 United Nations Plaza
New York, NY 10017, États-Unis
Téléphone : (212) 326-7000
Télécopieur : (212) 888-7465
Courriel : webmaster@unicef.org
Internet : www.unicef.org
Directrice : Carol Bellamy (États-Unis)

C'est en 1946, à la toute première session de l'Assemblée générale, que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a été créé sous le nom de Fonds international des Nations Unies pour le secours de l'enfance. Il avait pour mandat de fournir une aide d'urgence aux enfants victimes de la Deuxième Guerre mondiale. En 1953, sa mission s'est étendue pour répondre aux besoins à long terme des enfants des pays en développement. C'est alors que son nom a changé pour devenir « Fonds des Nations Unies pour l'enfance » afin de refléter cet élargissement de son mandat.

L'UNICEF, seule organisation des Nations Unies consacrée exclusivement à l'enfance, plaide et travaille pour la protection des droits de l'enfant, afin d'aider les jeunes à satisfaire leurs besoins de base et à élargir leurs chances de réaliser tout leur potentiel. Le Fonds travaille avec d'autres organes du système de l'ONU, des gouvernements et des organisations non gouvernementales dans 161 pays et territoires pour alléger le fardeau des enfants grâce à des services communautaires assurant soins de santé primaires, éducation de base, approvisionnement en eau et hygiène publique dans les pays en développement.

L'UNICEF est entièrement financé par les contributions volontaires des gouvernements, d'organisations non gouvernementales, du secteur privé, d'autres agences de l'ONU et des particuliers. En 1997, les contributions totales à l'UNICEF ont dépassé les 900 millions de dollars américains.

L'UNICEF a reçu le prix Nobel de la paix en 1965.

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Palais des Nations
8-14, avenue de la Paix
CH-1211, Genève 10, Suisse
Téléphone : (41-22) 917-3134
Télécopieur : (41-22) 917-0245
Courriel : secrt.hchr@unog.ch
Internet : www.unhchr.ch
Haute commissaire : Mary Robinson
(Irlande)

C'est en 1993 que l'Assemblée générale créait le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) dans le but de promouvoir et de protéger l'exercice effectif par tous les individus de l'ensemble des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, y compris le droit au développement. Le HCDH a également la responsabilité de toutes les activités des Nations Unies reliées aux droits de la personne, notamment la Commission des droits de l'homme.

Le HCDH coordonne toutes les activités des organismes du système des Nations Unies dans ce domaine, essaie d'empêcher les atteintes aux droits fondamentaux, enquête sur celles qui se produisent et travaille avec les gouvernements à y remédier.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

94, rue Montbrillant
CH-1211, Genève 2, Suisse
Téléphone : (41-22) 739-8111
Télécopieur : (41-22) 731-9546
Télex : 41 57 40 UNHCR CH
Courriel : webmaster@unhcr.ch
Internet : www.unhcr.ch
Haute commissaire : Sadako Ogata
(Japon)

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a été créé en 1950 et est entré en opération le 1er janvier 1951. Il prenait alors le relais de l'Organisation internationale pour les réfugiés. Le mandat du HCR était d'aider les personnes qui avaient été déplacées pendant et après la Deuxième Guerre mondiale. Grâce à l'adoption de la Convention sur le statut des réfugiés en juillet 1951, le HCR fut en mesure d'aider les réfugiés à trouver une terre d'asile et de leur offrir la possibilité de reconstruire leur vie. Auparavant, ces derniers pouvaient tout au plus demander à émigrer dans un autre pays. En cas de refus, ils n'avaient aucun recours ni aucun moyen d'assurer leur propre sécurité.

Le travail du HCR est humanitaire et apolitique. Les principales fonctions du HCR sont d'offrir une protection internationale aux réfugiés, de rechercher des solutions durables à leur condition et de leur fournir une aide matérielle sous la forme de nourriture, d'abri, d'assistance médicale, d'éducation et autres services sociaux.

Le HCR tente d'aider les personnes qui veulent retourner dans leur pays d'origine à le faire et à se réintégrer dans leurs communautés. Lorsque cela n'est pas possible, le HCR tente de les aider

dans leur pays d'asile ou encore de leur trouver un nouveau pays d'accueil.

La Convention qui régit le travail du HCR exclut toutefois les personnes coupables de crimes contre la paix, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité. Sont également exclus de toute assistance de la part du HCR, les individus qui ont commis des crimes non politiques graves dans un pays autre que celui où ils demandent asile, ainsi que les personnes coupables d'actes contraires aux objectifs et principes de l'ONU.

On estime, de façon conservatrice, qu'il y a présentement plus de 15 millions de réfugiés dans le monde au sens de la Convention sur le statut de réfugié. Le Canada est une terre d'accueil prisée par les réfugiés et les demandeurs d'asile. Depuis 1959, on estime que le Canada a accueilli un peu plus de 500 000 réfugiés provenant de partout dans le monde. Depuis quelques années, le Canada a cependant resserré ses critères d'admission pour n'admettre que des personnes qui sont de véritables réfugiés au sens de la Convention de 1951.

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Palais des Nations
CH-1211, Genève 10, Suisse
Téléphone : (41-22) 917-3186 ou 917-4293
Télécopieur : (41-22) 917-0176
Télex : 412962
Courriel :
plewis@unog.ch ou ccarle@unog.ch
Internet : www.unog.ch/unidir
Directrice : Patricia Lewis (Royaume-Uni)

Créé en 1980 par l'Assemblée générale, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) a pour mandat d'effectuer des recherches indépendantes sur les questions de désarmement et autres questions liées à la sécurité internationale. Par ses travaux de recherche, l'UNIDIR a pour mission de fournir à la communauté internationale des données complètes sur les problèmes de sécurité internationale, de course aux armements et de désarmement, particulièrement dans le domaine nucléaire, de façon à renforcer les efforts vers une sécurité accrue pour tous les États. L'UNIDIR a aussi pour mandat de seconder les négociations sur le désarmement en fournissant aux participants des études factuelles et des analyses objectives.

Photo ACDI : David Barbour

Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

César Nicolás Pensón 102-A
Saint-Domingue
République dominicaine
Téléphone : (809) 685-2111
Télécopieur : (809) 685-2117
Courriel : instraw.hq.sd@codetel.net.do
Internet : www.un.org/instraw
Directrice : Yakin Erturk (Turquie)

L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) a été créé en 1976 pour entreprendre des recherches sur les politiques et pour mettre sur pied des programmes de formation à l'échelle internationale afin de : a) contribuer à l'émancipation des femmes; b) accroître leur participation active et égale dans le développement; c) augmenter le degré de sensibilité sur les questions d'égalité des sexes; d) créer des réseaux planétaires pour favoriser la réalisation de l'égalité des sexes.

L'INSTRAW, qui est une entité autonome à l'intérieur du système des Nations Unies, est financé uniquement grâce aux contributions volontaires des États membres de l'ONU, des organismes intergouvernementaux, des organisations non gouvernementales, des institutions philanthropiques et des particuliers.

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

UNRWA Headquarters (Amman, Jordanie)
Bayader Wadi Seer, C.P. 140157
Amman 11814, Jordanie
Téléphone : (962-6) 826-171/6
Télécopieur : (962-6) 864-149

UNRWA Headquarters (Gaza)
Gamal Abdul Nasser Street, C.P. 371
Gaza City
ou : C.P. 338 a/s : Ashqelon 78100
Israël
Téléphone : (972-7) 677-7700
Télécopieur : (972-7) 677-7555
Commissaire général : Peter Hansen (Danemark)

Créé en 1949, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est devenu fonctionnel le 1er mai 1950. La mission originale de cet organisme était de fournir, en coopération avec les pays hôtes, des secours d'urgence à environ 750 000 personnes, principalement des Arabes de Palestine, qui avaient perdu leur maison et tous leurs biens lors du conflit entre Israël et ses voisins arabes en 1948. Son mandat a par la suite été élargi pour inclure les victimes de la guerre de 1967.

L'UNRWA fournit des secours d'urgence et des soins de santé et des services d'éducation aux réfugiés palestiniens dans le besoin en Cisjordanie, à Gaza, en Jordanie, au Liban et en Syrie. En décembre 1997, l'UNRWA fournissait des services essentiels à près de 3,5 millions de réfugiés, dont le tiers vivaient dans 59 différents camps de réfugiés.

Programme alimentaire mondial

Via Cesare Giulio Viola 68-70
Parco de Medici
00148, Rome, Italie
Téléphone : (39-06) 651-31
Télécopieur : (39-06) 596-0632/637
Télex : 626675 WFP
Courriel : nom@wfp.org
Internet : www.wfp.org
Directrice générale : Catherine Bertini (États-Unis)

Le Programme alimentaire mondial (PAM), constitué en 1963 et qui a son siège à Rome, est l'organisme des Nations Unies chargé de l'aide alimentaire. Première organisation internationale de cette nature dans le monde, le PAM utilise l'aide alimentaire pour :

- sauver des vies humaines dans les crises humanitaires;
- soutenir les plus vulnérables, surtout les femmes et les enfants, quand il est indispensable de satisfaire leurs besoins alimentaires pour leur permettre de mieux réaliser leur potentiel humain;
- aider les pauvres qui souffrent de la faim à accéder à l'autoindépendance, et à doter leurs communautés d'infrastructures indispensables : routes, écoles, réseaux d'irrigation, etc.

Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA

20, avenue Appia
CH-1211, Genève 27, Suisse
Téléphone : (41-22) 791-3666
Télécopieur : (41-22) 791-4187
Courriel : unaids@unaids.org
Internet : www.unaids.org
Directeur général : Peter Piot (Belgique)

Mis sur pied le 1er janvier 1996, le Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA (UNAIDS) est une initiative de l'Assemblée générale qui fait suite à une résolution adoptée lors de l'Assemblée mondiale sur la santé en 1993. L'UNAIDS est dirigé conjointement par six agences spécialisées de l'ONU dont l'Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale.

Dans ses grandes lignes, il vise à diriger, renforcer et appuyer les efforts de la communauté internationale pour prévenir la transmission du virus du SIDA, fournir des soins et un appui aux victimes et aux soignants, à réduire la vulnérabilité des individus et des communautés vis-à-vis du SIDA, et à diminuer l'impact de l'épidémie actuelle.

Programme des Nations Unies pour le développement

1 United Nations Plaza
New York, NY 10017, États-Unis
Téléphone : (212) 906-5000
Télécopieur : (212) 906-5364
Télex : 125980, 422862
Courriel : hq@undp.org
Internet : www.undp.org
Directeur : Mark Malloch Brown
(Royaume-Uni)

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui a commencé ses activités en 1966, est le principal programme de coopération technique et de coordination du système des Nations Unies. L'objectif essentiel du PNUD est d'aider les pays à se venir eux-mêmes en aide pour parvenir à un développement durable, axé sur les personnes. Ses activités se concentrent sur l'éradication de la pauvreté, la création d'emplois, l'avancement des femmes et la régénération de l'environnement. De plus, le PNUD est de plus en plus appelé à prêter son assistance dans des élections démocratiques et à soutenir le processus de réconciliation et de reconstruction engagé à l'issue de conflits.

Les opérations du PNUD sont décentralisées : il finance des projets dans plus de 170 pays, grâce à un réseau de 132 bureaux locaux. Au niveau national, le responsable de chacun des bureaux du PNUD est généralement nommé coordonnateur résident du système des Nations Unies pour les activités opérationnelles destinées au développement. Les activités financées par le PNUD sont en grande partie réalisées par les pays bénéficiaires eux-mêmes, selon le principe du développement des capacités, tout en ayant recours, selon le besoin, aux services des agences spécialisées des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.

Le PNUD est dirigé par un Conseil d'administration de 36 pays membres, dont 12 pays industrialisés. Le Canada est présentement membre du Conseil d'administration du PNUD.

Depuis 1990, le PNUD est devenu un important promoteur d'idées, par le biais de son *Rapport annuel sur le développement humain*. Selon le Rapport de 1998, le Canada s'est à nouveau classé au premier rang d'après l'Indice du développement humain, et ce, pour la cinquième fois consécutive.

Photo ACDI : Virginia Boyd

Programme des Nations Unies pour l'environnement

C.P. 30552
United Nations Avenue, Gigiri
Nairobi, Kenya
Téléphone : (254-2) 621-234, 520-600
Télécopieur : (254-2) 226-886 ou 226-890
Télex : 22068, 22173
Courriel : unepinfo@unep.org
Internet : www.unep.org
Directeur général : Klaus Töpfer (Allemagne)

Mis en place en 1972, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a pour mandat de fournir le leadership international en ce qui a trait à la protection de l'environnement et d'encourager les partenariats destinés à oeuvrer dans ce domaine. Il coordonne les activités environnementales des Nations Unies, surveille les changements qui surviennent dans l'environnement, effectue des recherches, organise des colloques et offre des programmes de formation à la préservation de l'environnement.

Le PNUE conseille et aide les pays en développement quant aux aspects environnementaux du développement et encourage le développement durable, c'est-à-dire un développement économique qui améliore la qualité de vie des peuples sans compromettre l'héritage des générations futures.

Programme des volontaires des Nations Unies

Haus Carstanjen
Martin Luther King Strasse, 8
Bonn-Plittersdorf
Adresse postale : Postfach 260111
D-53153, Bonn, Allemagne
Téléphone : (49-228) 815-2000
Télécopieur : (49-228) 815-2001
Courriel : enquiry@unv.org
Internet : www.unv.org
Coordonnatrice générale :
Sharon Capeling-Alakija (Canada)

Le Programme des volontaires des Nations Unies (PVNU), créé en 1971, est l'une des plus belles réussites de l'ONU. En 1997, ils étaient plus de 3 600 hommes et femmes, dont l'âge moyen se situait autour de 40 ans, et provenant de 115 catégories professionnelles, à oeuvrer dans 147 pays, dont les 48 pays les moins avancés économiquement.

La durée des affectations du PVNU est de deux ans et le travail des volontaires est concentré dans cinq grands secteurs : 1) la coopération technique; 2) l'assistance aux organisations non gouvernementales et aux groupes communautaires qui veulent mettre sur pied des projets locaux de développement; 3) l'aide humanitaire et la réinsertion sociale; 4) l'appui aux opérations de l'ONU en faveur de la consolidation de la paix, la résolution des conflits, les droits de la personne et la vie démocratique; 5) le développement de l'entrepreneurship dans les secteurs privé et public.

Les volontaires ne sont envoyés dans des pays qu'à la demande de ces derniers et avec leur approbation. Les projets touchent tous les secteurs d'activité, de la santé et de l'éducation à la protection de l'environnement en passant par l'agriculture, la pêche et la foresterie.

Université des Nations Unies

53-70 Jingumae 5-chome, Shibuya-ku
Tokyo 150, Japon
Téléphone : (81-3) 349-92811
Télécopieur : (81-3) 349-92828
Télex : J25442 UNAT UNIV
Courriel : mbox@hq.unu.edu
Internet : www.unu.edu
Recteur : Hans van Ginkel (Pays-Bas)

L'Université des Nations Unies (UNU) a été mise sur pied en 1975. Financée entièrement à partir des dons de gouvernements, d'agences, de fondations et de particuliers, l'UNU concentre ses activités dans la recherche, la formation postuniversitaire et la diffusion de la connaissance sur des problèmes préoccupants comme la survie humaine, le développement et le bien-être. L'UNU, qui a son siège social à Tokyo, au Japon, possède également cinq centres de recherche et de formation en Finlande, aux Pays-Bas, à Macau, au Ghana et au Japon même. L'UNU dirige aussi trois programmes spécialisés, dont le Réseau international sur l'eau, l'environnement et la santé, qui est situé à Hamilton, en Ontario.

Photo ACDI : Peter Bennett

Les institutions spécialisées des Nations Unies

Agence internationale de l'énergie atomique

Vienna International Centre
Wagramerstrasse 5, C.P. 100
A-1400, Vienne, Autriche
Téléphone : (43-1) 26000
Télécopieur : (43-1) 26007
Télex : 1-12645
Courriel : official.mail@iaea.org
Internet : www.iaea.org
Directeur général : Mohamed El Baradei (Égypte)

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) agit à titre de forum intergouvernemental central mondial pour la coopération scientifique et technique dans le domaine nucléaire, et comme agence internationale d'inspection pour l'application des normes de protection et des mesures de vérification couvrant les programmes nucléaires civils.

Créée en 1957, l'AIEA compte 128 États membres. Elle maintient des bureaux au Canada, à Genève, à New York et à Tokyo, et exploite des laboratoires en Autriche et à Monaco, ainsi qu'un centre de recherche à Trieste, en Italie. Elle compte environ 200 inspecteurs déployés autour du monde pour surveiller près de 1 000 installations et autres sites relevant du Programme de protection de l'AIEA.

Banque mondiale

1818 H Street NW
Washington, DC 20433, États-Unis
Téléphone : (202) 477-1234
Télécopieur : (202) 477-6391
Courriel : (prénom).(nom)@worldbank.org
Internet : www.worldbank.org
Président : James D. Wolfensohn (États-Unis)

Issue en juillet 1944 des accords de Bretton Woods (New Hampshire), aux États-Unis, la Banque mondiale a été créée pour aider à la reconstruction de l'Europe au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, d'où son nom officiel : Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). Son rôle en Europe ayant par la suite été dévolu au Plan Marshall, les priorités de la Banque ont porté sur les prêts et l'aide technique, en particulier aux pays en développement. Le rôle principal de la BIRD est d'ailleurs d'aider à l'augmentation du niveau de vie et de promouvoir le développement durable dans les pays en développement.

Aujourd'hui, le Groupe de la Banque mondiale est une institution qui regroupe quatre entités : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société financière internationale, l'Association internationale pour le développement et l'Agence multilatérale de garantie des investissements.

Ce groupe offre des prêts, des conseils et une vaste gamme de ressources ajustées aux besoins de plus de 100 pays en développement ou en transition. La Banque mondiale est le plus grand pourvoyeur d'aide au développement au monde avec des prêts nouveaux totalisant environ 20 milliards de dollars américains chaque année. En outre, elle joue un rôle vital de coordination avec une foule d'autres organismes, gouvernements, agences multilatérales et entreprises privées pour assurer que les sommes prêtées sont utilisées de la façon la plus efficace possible pour concrétiser les programmes de développement des pays récipiendaires.

Les fonds prêtés servent à financer toute une gamme de projets dans des domaines comme l'énergie, l'agriculture, les transports, l'environnement, les soins de santé et l'éducation, l'objectif général étant d'améliorer le niveau de vie des pays récipiendaires. Le but principal est de réduire la pauvreté dans les pays les plus pauvres du monde. À cet égard, la Banque mondiale porte une attention particulière au développement des régions rurales et à l'intégration des femmes dans le développement.

La Banque mondiale est financée par les contributions des États membres du monde industrialisé et par des emprunts sur le marché commercial. Elle appartient aux 181 pays qui en sont à la fois les emprunteurs et les bailleurs de fonds. Le Canada fournit la huitième plus importante contribution à la Banque mondiale après les six autres pays du G-7 et l'Arabie saoudite.

Fonds international de développement agricole

107, via del Serafico
00142, Rome, Italie
Téléphone : (39-6) 545-91
Télécopieur : (39-6) 504-3463
Télex : 620330 IFAD
Courriel : ifad@ifad.org
Internet : www.ifad.org
Président : Fawzi Al-Sultan (Koweït)

Créé en 1977, le Fonds international de développement agricole (FIDA), qui compte 161 États membres, est l'aboutissement de la Conférence mondiale sur l'alimentation tenue trois ans plus tôt. Cette conférence avait été organisée afin de trouver des solutions aux crises alimentaires du début des années 1970, particulièrement dans les pays du Sahel en Afrique. Le but du FIDA est de combattre la faim et la pauvreté dans les régions rurales des pays en développement. Les programmes du FIDA s'adressent en priorité aux petits producteurs agricoles, aux paysans sans terre, aux bergers nomades et aux femmes pauvres des régions rurales.

Depuis sa création, le FIDA a financé près de 500 projets dans 111 pays pour une somme totale d'environ 6 milliards de dollars américains, à laquelle se sont

ajoutées les contributions des pays récipiendaires (près de 6,5 milliards de dollars américains) et des pays donateurs et agences multilatérales (5,5 milliards de dollars américains). Les projets, qui servent à la production alimentaire, ont permis de venir en aide à près de 200 millions de personnes.

Fonds monétaire international

700 19th Street NW
Washington, DC 20431
États-Unis
Téléphone : (202) 623-7000
Télécopieur : (202) 623-4661
Courriel : publicaffairs@imf.org
ou : prénom.nom@imf.org
Internet : www.imf.org
Directeur administratif : Michel Camdessus (France)

Le Fonds monétaire international (FMI) est une autre grande institution issue des accords de Bretton Woods. La création du FMI, qui compte maintenant 182 États membres, est le résultat des efforts de la communauté internationale pour mettre au point un système monétaire efficace qui permette d'éviter la répétition de perturbations économiques comme la grande crise des années 1930 qui a ruiné des millions de personnes à travers le monde.

Le FMI collabore étroitement avec la Banque mondiale. À l'origine, il avait pour mandat de stabiliser les taux de change, d'instaurer une discipline dans le système monétaire international, d'encourager le commerce international et le mouvement des capitaux et d'appuyer des taux élevés de croissance économique durable. Le FMI est devenu l'institution centrale du système monétaire international. Il exerce une surveillance des politiques économiques des pays membres, fournit des avis économiques et financiers, consent une assistance financière à court et à moyen terme aux pays qui sont aux prises avec des problèmes de balance des paiements et autres difficultés économiques.

Le FMI est financé par les contributions annuelles de ses membres établies au prorata de leur produit national brut, et dont le niveau est révisé à tous les cinq ans. Les sommes dont dispose le FMI — près de 287 milliards de dollars américains — servent à consentir des prêts à ses membres qui connaissent des difficultés financières. L'autre fonction principale du FMI est de coordonner les efforts de ses membres en vue d'obtenir une plus grande coopération internationale dans la formulation des politiques économiques.

Le Canada est le huitième plus important contributeur au FMI après les six autres pays du G-7 et l'Arabie saoudite.

Organisation de l'aviation civile internationale

999, rue University
Montréal (Québec) H3C 5H7
Canada
Téléphone : (514) 954-8219
Télécopieur : (514) 954-6077
Télex : 05 24513
Courriel : icaohq@iaco.org
Internet : www.icao.int
Président du Conseil : Assad Kotaite (Liban)
Secrétaire général : R.C. Costa Pereira (Brésil)

La création de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) fait suite à la signature par 52 pays le 7 décembre 1944 à Chicago, aux États-Unis, de la Convention sur l'aviation civile internationale. Elle est entrée officiellement en existence le 4 avril 1947. L'OACI, qui compte maintenant 185 États membres, est l'agence spécialisée responsable de la mise au point des règles et règlements régissant tous les aspects de l'aviation civile, allant des corridors de navigation aérienne à la sécurité en passant par les normes environnementales pour les aéronefs et la formation du personnel volant et au sol.

L'OACI travaille en étroite collaboration avec plusieurs autres agences spécialisées des Nations Unies comme l'Organisation météorologique mondiale et l'Union internationale des télécommunications ainsi qu'avec plusieurs organisations non gouvernementales comme l'Association internationale du transport aérien, le Conseil international des aéroports et la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne.

Il existe plus de 40 000 aérodromes dans le monde et près de 10 000 appareils, dont 5 000 (la majorité d'entre eux en Amérique du Nord) qui transportent des passagers en vol en tout temps.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Viale delle Terme di Caracalla
00100, Rome, Italie
Téléphone : (39-6) 570-51
Télécopieur : (39-6) 570-53152
Télex : 625852 FAO 1
Courriel : gii-registry@fao.org
Internet : www.fao.org
Directeur général : Jacques Diouf (Sénégal)

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui a vu le jour en octobre 1945 à Québec, est la plus ancienne institution spécialisée de l'ONU. Son mandat est d'améliorer l'état nutritionnel, le niveau de vie, la productivité agricole et la condition des populations rurales.

Depuis sa création, la FAO, qui compte 175 États membres, combat la pauvreté et la faim dans le monde en oeuvrant pour le développement agricole, la qualité de la nutrition et la sécurité alimentaire. Elle vise à permettre à tous et à toutes d'avoir accès, à tout moment, à la nourriture nécessaire pour mener une vie active et saine. La FAO fournit une aide directe au

développement, recueille, analyse et diffuse des informations, conseille les gouvernements en matière de politiques et de planification, et sert de forum international pour débattre des questions d'alimentation et d'agriculture.

La FAO encourage en priorité l'agriculture et le développement rural durables. Ses domaines d'activité sont : la mise en valeur des terres et des eaux, la production végétale et animale, les forêts, les pêches, les politiques économiques et sociales, l'investissement, la nutrition, les normes alimentaires, les produits de base et le commerce. Enfin, la FAO intervient aussi activement en cas de crise alimentaire et agricole.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Vienna International Centre
Wagramerstrasse 5, C.P. 300
A-1400, Vienne, Autriche
Téléphone : (43-1) 260-26
Télécopieur : (43-1) 269-2669
Télex : 135612 UNO A
Câble : UNIDO VIENNA
Courriel : unido-pinfo@unido.org
Internet : www.unido.org
Directeur général : Carlos Magariños (Argentine)

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a été créée en 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies, mais n'est devenue une agence de plein titre de l'ONU qu'en 1985. Elle compte 168 États membres. L'ONUDI aide les pays peu développés à créer de nouvelles industries ou à améliorer celles qui existent déjà.

Plus spécifiquement, le rôle de l'ONUDI est d'aider les pays en développement et les économies en transition à se doter d'une structure de développement industriel durable. Pour y parvenir, l'ONUDI leur fournit des solutions adaptées à leurs besoins et à leur situation en mettant au point un ensemble de services intégrés répondant à trois éléments clés : a) une économie compétitive; b) un environnement sain; c) un bon niveau de productivité au plan des politiques, des institutions et des entreprises.

Photo ACDI : Roger LeMoyne

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

7, Place de Fontenay
F-75732, Paris 07 SP, France
Téléphone : (33-1) 456-81000
Télécopieur : (33-1) 456-71690
Télex : 204461
Courriel : info@unesco.org
Internet : www.unesco.org
Directeur général : Federico Mayor
Zaragoza (Espagne)

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a été créée le 16 novembre 1945. Elle compte présentement 186 États membres. L'objectif principal de l'UNESCO est de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde en resserrant, par l'éducation, la science, la culture et la communication, la collaboration entre nations. L'UNESCO vise ainsi à assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de la personne et des libertés fondamentales pour tous et pour toutes, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

L'UNESCO s'emploie à faire reculer l'analphabétisme, à promouvoir la diffusion des connaissances scientifiques et à encourager la compréhension mutuelle entre les peuples au moyen d'échanges dans les domaines de l'éducation et de la culture, ainsi que par le respect de la justice et de la primauté du droit.

Enfin, l'UNESCO aide au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir : a) en veillant à la conservation et à la protection du patrimoine universel de livres, d'oeuvres d'art et d'autres monuments d'intérêt historique ou scientifique; b) en encourageant la coopération entre nations dans toutes les branches de l'activité intellectuelle, l'échange international de représentants des secteurs de l'éducation, de la science et de la culture ainsi que l'échange de publications, d'oeuvres d'art, de matériel de laboratoire et de toute documentation utile; c) en facilitant, par des méthodes de coopération internationale appropriées, l'accès de tous les peuples à ce que chacun d'eux publie.

Organisation internationale du travail

4, route des Morillons
CH-1211, Genève 22, Suisse
Téléphone : (41-22) 799-6111
Télécopieur : (41-22) 798-8685
Télex : 41 56 47
Courriel : webinfo@hqi.ilo.ch
Internet : www.ilo.org
Directeur général : Juan Somavía (Chili)

Créée en 1919 par le Traité de Versailles, l'Organisation internationale du travail (OIT) a pour vocation de promouvoir la justice sociale et de faire respecter les droits des travailleurs et des travailleuses dans le monde entier. Elle est devenue en 1946 une agence spécialisée du système des Nations Unies.

L'OIT met au point des conventions et des recommandations internationales relatives au travail qui définissent les normes minimales à respecter dans les domaines de son ressort : liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective, abolition du travail forcé, égalité de chances et de traitement, etc. Elle fournit par ailleurs une assistance technique dans différents secteurs : formation et réadaptation professionnelles, politique de l'emploi, administration du travail, droit du travail et relations professionnelles, conditions de travail, formation à la gestion, coopératives, sécurité sociale, statistiques du travail, sécurité et santé au travail. L'OIT encourage la création d'organisations indépendantes d'employeurs et de travailleurs, et facilite leur essor par des activités de formation et des conseils.

Au sein du système onusien, l'OIT est unique en son genre de par sa structure tripartite : employeurs et travailleurs participent aux travaux de ses organes directeurs sur un pied d'égalité avec les gouvernements. Lors de son cinquantenaire en 1969, l'OIT a reçu le prix Nobel de la paix.

Organisation maritime internationale

4 Albert Embankment
Londres SE1 7SR, Angleterre
Téléphone : (44-171) 735-7611
Télécopieur : (44-171) 587-3210
Télex : 235-88 (RAPPEL : IMOLDN G)
Courriel : info@imo.org
Internet : www.imo.org
Secrétaire général : William A. O'Neil (Canada)

La convention internationale portant création de l'Organisation maritime internationale (OMI) a été adoptée en 1948 à Genève mais ce n'est qu'en 1958 qu'elle est entrée en vigueur. L'OMI a tenu sa première réunion l'année suivante. L'OMI ne compte que 300 fonctionnaires et est, de ce fait, l'une des plus petites institutions du système des Nations Unies. Elle compte 155 États membres.

Le mandat de l'OMI est de renforcer la sécurité maritime et de prévenir la pollution par les navires. Sa première tâche, réalisée en 1960, a été d'adopter une nouvelle version de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (Convention SOLAS), qui était le principal instrument en matière de sécurité maritime. Depuis ce temps, l'OMI s'est concentrée sur une foule de questions, notamment la facilitation du trafic maritime international, le transport des marchandises dangereuses et la lutte aux pratiques commerciales déloyales dans le secteur du transport maritime.

Organisation météorologique mondiale

41, avenue Giuseppe-Motta
CH 1211, Genève 20, Suisse
Téléphone : (41-22) 730-8311
Télécopieur : (41-22) 734-2326
Télex : 414199 OMM CH
Courriel : gorre.dale_e@gateway.wmo.ch
Internet : www.wmo.ch
Secrétaire général : G.O.P. Obasi
(Nigéria)

C'est en 1951 que l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a vue le jour et qu'a été conclu l'accord lui conférant la qualité d'institution spécialisée des Nations Unies. Elle compte 185 membres, soit 179 États et 6 territoires. L'OMM est le porte-parole scientifique autorisé du système des Nations Unies pour tout ce qui concerne l'atmosphère et le climat de notre planète.

L'OMM a pour mission de faciliter la coopération mondiale en matière d'observation et de services météorologiques, d'encourager l'échange rapide de l'information météorologique, ainsi que la normalisation des observations météorologiques et d'assurer la publication des données d'observation et des statistiques correspondantes.

De la prévision du temps à la recherche sur la pollution de l'air, de l'étude des changements climatiques et de la raréfaction de la couche d'ozone à la prévision des tempêtes tropicales, l'OMM coordonne les activités scientifiques internationales qui concourent à fournir, dans des délais progressivement plus courts, une information et divers services météorologiques d'une qualité toujours plus grande.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

34, chemin des Colombettes
CH-1211, Genève 20, Suisse
Téléphone : (41-22) 338-9111
Télécopieur : (41-22) 733-5428
Télex : 412912
Courriel : publicinf@wipo.int
Internet : www.wipo.int
Directeur général : Kamil Idris (Soudan)

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a été créée officiellement en 1970 et est devenue une institution spécialisée de l'ONU en 1974. Ses origines remontent toutefois à 1893 avec la création des Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle. L'OMPI est chargée de promouvoir la protection de la propriété intellectuelle à travers le monde par la coopération des États et d'assurer l'administration de divers traités multilatéraux touchant aux aspects juridiques et administratifs de la propriété intellectuelle. Elle compte 171 États membres.

La propriété intellectuelle comprend deux domaines principaux :

- la propriété industrielle qui inclut notamment les inventions, les marques de commerce, les dessins et modèles industriels et les appellations d'origine;
- le droit d'auteur qui porte surtout sur les oeuvres littéraires, musicales, artistiques, photographiques et audiovisuelles.

Essentiellement, le rôle de l'OMPI est de protéger le gagne-pain des créateurs de produits en aidant à promouvoir le respect de leurs conceptions, des droits d'auteur, des brevets et des marques de commerce partout dans le monde. Une large part de ses activités et de ses ressources est consacrée à la coopération pour le développement avec les pays en développement.

Organisation mondiale de la santé

20, avenue Appia
CH-1211, Genève 27, Suisse
Téléphone : (41-22) 791-3223/2584
Télécopieur : (41-22) 791-4858
Courriel : info@who.int
Internet : www.who.org
Directrice générale : Gro Harlem Bruntland (Norvège)

Créée en 1948, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui compte 191 États membres, est à l'avant-plan de l'alliance mondiale en faveur de la santé pour tous. L'une de ses plus grandes victoires fut l'éradication officielle de la variole en 1980. Cette maladie avait fait des millions de morts à travers le monde avant que la communauté internationale, sous le leadership de l'OMS, ne réussisse à l'enrayer complètement.

Le mandat de l'OMS est de promouvoir la coopération technique en faveur de la santé dans le monde, de développer et de gérer des programmes pour contrôler et éliminer la maladie et, de façon générale, d'oeuvrer à l'amélioration de la qualité de la vie pour la population mondiale.

L'OMS a quatre fonctions principales : a) offrir un leadership mondial dans le domaine de la santé; b) établir des normes mondiales pour la santé; c) coopérer avec les gouvernements pour renforcer les programmes nationaux de santé; d) mettre au point et transférer les technologies appropriées, l'information et les normes de santé.

Enfin, l'OMS a récemment revu et renforcé sa stratégie globale en faveur de la santé pour tous au XXI^{e} siècle. La stratégie a pour but de donner aux habitants de tous les pays accès à des services de santé qui leur permettront de mener une vie productive sur le plan économique et social.

Photo ACDI : Peter Bennett

Organisation mondiale du commerce

Centre William Rappard
154, rue de Lausanne
CH-1211, Genève 21, Suisse
Téléphone : (41-22) 739-5111
Télécopieur : (41-22) 731-4206
Télex : 412324 OMC/WTO CH
Internet : www.wto.org
Directeur général : Mike Moore
(Nouvelle-Zélande)

L'Organisation mondiale du commerce (OMC), institution autonome ayant des liens de coopération avec l'ONU, est l'organisme qui a succédé, le 1er janvier 1995, au GATT, la troisième grande institution internationale issue des accords de Bretton Woods. Le rôle principal de l'OMC est de favoriser les échanges commerciaux libres et non discriminatoires entre les pays. L'OMC compte 133 États membres, tandis que 33 pays et 7 organisations internationales y ont le statut d'observateur.

De 1947 au 31 décembre 1994, sous l'égide du GATT, huit cycles de négociations se sont succédé en vue de réduire les tarifs douaniers à travers le monde et de favoriser l'accroissement du commerce international. C'est à l'issue du dernier de ces cycles, l'Uruguay Round, qu'est née l'OMC.

Les principales fonctions de l'OMC sont d'administrer les accords commerciaux négociés par les États membres, de fournir le cadre pour les négociations, de régler les différends commerciaux entre pays membres, de faire le suivi des politiques commerciales nationales, de fournir assistance technique et formation pour les pays en développement et de coopérer avec d'autres organisations internationales pour favoriser l'expansion harmonieuse du commerce à travers le monde. Enfin, par l'intermédiaire du Centre du commerce international, l'OMC fournit une aide spéciale à la promotion des exportations.

Union internationale des télécommunications

Place des Nations
CH-1211, Genève 20, Suisse
Téléphone : (41-22) 730-5111
Télécopieur : (41-22) 733-7256
Courriel : itumail@itu.int
Internet : www.itu.int
Secrétaire général : Yoshio Itsumi
(Japon)

Le tout premier accord international en matière de télécommunications remonte au 17 mai 1865, à peine 21 ans après l'invention du télégraphe par Samuel Morse, lorsque 20 pays signèrent la Convention internationale sur la télégraphie et créèrent l'Union télégraphique internationale, l'ancêtre de l'Union internationale des télécommunications (UIT). L'UIT est devenue une agence spécialisée des Nations Unies le 15 octobre 1947.

L'UIT a pour responsabilité d'attribuer toutes les fréquences de radio et de télévision du monde selon un système très rigide. L'UIT assure en outre la coordination de tous les modes de télécommunication

internationale et elle participe à la définition des paramètres orbitaux des satellites de télécommunication.

Depuis 1989, avec la création du Bureau de développement des télécommunications, l'UIT déploie de grands efforts pour aider les pays en développement à se doter de structures modernes de télécommunications et ainsi à profiter pleinement des toutes dernières percées technologiques.

Union postale universelle

Weltpoststrasse 4
C.P. 3000, Berne 15, Suisse
Téléphone : (41-31) 350-3111
Télécopieur : (41-31) 350-3110
Courriel : ib.info@ib.upu.org
Internet : www.upu.int
Directeur général : Thomas E. Leavey
(États-Unis)

Fondée en 1875 à Berne, l'Union postale universelle (UPU), est devenue une institution spécialisée des Nations Unies le 1er juillet 1948. Son rôle est de veiller à la réglementation du service postal dans le monde, qui est un service véritablement universel.

L'UPU compte 189 États membres. Leurs services postaux constituent le plus grand réseau de distribution au monde. Chaque année, plus de 6 millions de postiers, répartis dans plus de 700 000 bureaux de poste à travers le monde, traitent un volume total de 430 milliards de lettres, d'imprimés et de colis dans les services postaux intérieurs et près de 10 milliards de lettres, d'imprimés et de colis dans le service postal international.

Photo ACDI : David Barbour

Photo ACDI : David Barbour

Les annexes

Les 188 États membres de l'ONU et leur année d'admission

1946	Afghanistan
1945	Afrique du Sud
1955	Albanie
1962	Algérie
1973	Allemagne[1]
1993	Andorre
1976	Angola
1981	Antigua-et-Barbuda
1945	Arabie saoudite
1945	Argentine
1992	Arménie
1945	Australie
1955	Autriche
1992	Azerbaïdjan
1973	Bahamas
1971	Bahreïn
1974	Bangladesh
1966	Barbade
1945	Bélarus[2]
1945	Belgique
1981	Belize
1960	Bénin
1971	Bhoutan
1945	Bolivie
1992	Bosnie-Herzégovine
1966	Botswana
1945	Brésil
1984	Brunéi Darussalam
1955	Bulgarie
1960	Burkina Faso
1962	Burundi
1955	Cambodge
1960	Cameroun
1945	Canada
1975	Cap-Vert
1945	Chili
1945	Chine
1960	Chypre
1945	Colombie
1975	Comores
1960	Congo
1945	Costa Rica
1960	Côte d'Ivoire
1992	Croatie
1945	Cuba
1945	Danemark
1977	Djibouti
1978	Dominique
1945	Égypte[3]
1945	El Salvador
1971	Émirats arabes unis
1945	Équateur
1993	Érythrée
1955	Espagne
1991	Estonie
1945	États-Unis
1945	Éthiopie
1970	Fidji
1955	Finlande
1945	France
1960	Gabon
1965	Gambie
1992	Géorgie
1957	Ghana
1945	Grèce
1974	Grenade

1945	Guatemala
1958	Guinée
1974	Guinée-Bissau
1968	Guinée équatoriale
1966	Guyana
1945	Haïti
1945	Honduras
1955	Hongrie
1991	Îles Marshall
1978	Îles Salomon
1945	Inde
1950	Indonésie[4]
1945	Irak
1945	Iran
1955	Irlande
1946	Islande
1949	Israël
1955	Italie
1955	Jamahiriya arabe libyenne
1962	Jamaïque
1956	Japon
1955	Jordanie
1992	Kazakhstan
1963	Kenya
1992	Kirghizistan
1999	Kiribati
1963	Koweït
1966	Lesotho
1991	Lettonie
1945	Liban
1945	Libéria
1990	Liechtenstein
1991	Lituanie
1945	Luxembourg
1993	Macédoine[5] (Ex-République yougoslave de)
1960	Madagascar
1957	Malaisie[6]
1964	Malawi
1965	Maldives
1960	Mali
1964	Malte
1956	Maroc
1968	Maurice
1961	Mauritanie
1945	Mexique
1991	Micronésie (États fédérés de)
1993	Monaco
1961	Mongolie
1975	Mozambique
1948	Myanmar
1990	Namibie
1999	Nauru
1955	Népal
1945	Nicaragua
1960	Niger
1960	Nigéria
1945	Norvège
1945	Nouvelle-Zélande
1971	Oman
1962	Ouganda
1992	Ouzbékistan
1947	Pakistan
1994	Palaos
1945	Panama
1975	Papouasie–Nouvelle-Guinée
1945	Paraguay
1945	Pays-Bas
1945	Pérou
1945	Philippines
1945	Pologne
1955	Portugal
1971	Qatar
1945	République arabe syrienne[7]
1960	République centrafricaine
1991	République de Corée
1960	République démocratique du Congo
1955	République démocratique populaire lao
1992	République de Moldova
1945	République dominicaine
1991	République populaire démocratique de Corée
1993	République slovaque[8]
1993	République tchèque[9]
1961	République-Unie de Tanzanie[10]
1955	Roumanie

1945	Royaume-Uni
1945	Russie (Fédération de)[11]
1962	Rwanda
1979	Sainte-Lucie
1983	Saint-Kitts-et-Nevis
1992	Saint-Marin
1980	Saint-Vincent-et-Grenadines
1976	Samoa
1975	SãoTomé et Principe
1960	Sénégal
1976	Seychelles
1961	Sierra Leone
1965	Singapour
1992	Slovénie
1960	Somalie
1956	Soudan
1955	Sri Lanka
1946	Suède
1975	Suriname
1968	Swaziland
1992	Tadjikistan
1960	Tchad
1946	Thaïlande
1960	Togo
1999	Tonga
1962	Trinité-et-Tobago
1956	Tunisie
1992	Turkménistan
1945	Turquie
1945	Ukraine
1945	Uruguay
1981	Vanuatu
1945	Venezuela
1977	Vietnam
1947	Yémen[12]
1945	Yougoslavie
1964	Zambie
1980	Zimbabwe

Notes

1. La République fédérale d'Allemagne (RFA) et la République démocratique allemande (RDA) ont été admises à l'ONU le 18 septembre 1973. Du fait du rattachement de la RDA à la RFA, qui a pris effet le 3 octobre 1990, les deux États allemands se sont unis pour former un seul État souverain.

2. Le 19 septembre 1991, la Biélorussie a informé l'ONU que son nom serait désormais le Bélarus.

3. Entrées à l'Organisation des Nations Unies le 24 octobre 1945, l'Égypte et la Syrie étaient membres fondateurs de l'Organisation. Après le plébiscite du 21 février 1958, l'Égypte et la Syrie se sont unies pour former la République arabe unie, qui a continué à être représentée à l'Organisation avec un siège unique. Le 13 octobre 1961, la Syrie a recouvré son statut d'État indépendant et repris son siège à l'Organisation des Nations Unies. Le 2 septembre 1971, la République arabe unie a changé son appellation à République arabe d'Égypte.

4. Par une lettre datée du 20 janvier 1965, l'Indonésie a annoncé sa décision de se retirer de l'Organisation des Nations Unies « à ce stade et dans les circonstances actuelles ». Par un télégramme daté du 19 septembre 1966, elle a annoncé sa décision de « coopérer à nouveau pleinement avec l'Organisation des Nations Unies et de reprendre sa participation aux activités de l'Organisation ». Le 28 septembre 1966, l'Assemblée générale a pris acte de cette décision et le président de l'Assemblée a invité les représentants de l'Indonésie à siéger à l'Assemblée.

5. L'Assemblée générale a admis le 8 avril 1993 aux Nations Unies l'État provisoirement dénommé à toutes fins à l'Organisation des Nations

Unies « ex-République yougoslave de Macédoine » en attendant que soit réglé la divergence qui a surgi au sujet de son nom.

6. La Fédération de Malaisie a été admise à l'Organisation des Nations Unies le 17 septembre 1957. Le 16 septembre 1963, elle a pris le nom de Malaisie à la suite de l'admission de la nouvelle Fédération de Singapour, Sabah (Bornéo septentrional) et Sarawak. Singapour est devenu un État indépendant le 9 août 1965 et est entré à l'Organisation des Nations Unies le 21 septembre 1965.

7. Entrées à l'Organisation des Nations Unies le 24 octobre 1945, l'Égypte et la Syrie étaient membres fondateurs de l'Organisation. Après le plébiscite du 21 février 1958, l'Égypte et la Syrie se sont unies pour former la République arabe unie, qui a continué à être représentée à l'Organisation avec un siège unique. Le 13 octobre 1961, la Syrie a recouvré son statut d'État indépendant et repris son siège à l'Organisation des Nations Unies.

8-9. Entrée à l'Organisation des Nations Unies le 24 octobre 1945, la Tchécoslovaquie était membre fondateur de l'Organisation. Dans une lettre datée du 10 décembre 1992, son représentant permanent a informé le secrétaire général que la République fédérative tchèque et slovaque cesserait d'exister le 31 décembre 1992 et que la République tchèque et la République slovaque, États successeurs, demanderaient à être admises à l'Organisation des Nations Unies. Après réception de sa demande, le Conseil de sécurité a recommandé le 8 janvier 1993 à l'Assemblée générale d'admettre la République tchèque et la République slovaque à l'Organisation. La République tchèque et la République slovaque sont ainsi devenues, le 19 janvier, des États membres de l'Organisation des Nations Unies.

10. Le Tanganyika a été admis à l'Organisation des Nations Unies le 14 décembre 1961 et Zanzibar le 16 décembre 1963. À la suite de la ratification, le 26 avril 1964, du traité d'union entre le Tanganyika et Zanzibar, les deux États ont été représentés à l'Organisation avec un siège unique sous le nom de République-Unie de Tanganyika et de Zanzibar et, à partir du 1er novembre 1964, sous le nom de République-Unie de Tanzanie.

11. Entrée à l'Organisation des Nations Unies le 24 octobre 1945, l'Union des Républiques socialistes soviétiques était membre fondateur de l'Organisation. Par une lettre datée du 24 décembre 1991, le président de la Fédération de Russie, Boris Eltsine, a informé le secrétaire général que la Fédération de Russie, avec l'appui des 11 pays membres de la communauté d'États indépendants, succédait à l'Union soviétique au Conseil de sécurité et dans tous les autres organes de l'ONU.

12. Le Yémen a été admis à l'Organisation des Nations Unies le 30 septembre 1947 et le Yémen démocratique le 14 décembre 1967. Le 22 mai 1990, les deux États ont fusionné et sont depuis lors représentés comme un seul et même État dénommé « Yémen ».

Les Nations Unies sur Internet

• A •

- Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) **www.iaea.int**
- Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) **www.miga.org**

• B •

- Banque mondiale (BIRD) **www.worldbank.org**
- Bureau de l'ONU pour les services d'appui aux projets (UNOPS) **www.unops.org**
- Bureau des affaires spatiales (OOSA) **www.un.or.at/OOSA**
- Bureau international d'éducation (BIE) **www.ibe.unesco.org**
- Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (ODCCP) **www.odccp.org**

• C •

- Centre des Nations Unies pour les établissements humains/CNUEH (Habitat) **www.unchs.org**
- Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI) **www.intracen.org**
- Centre international de calcul (CIC) **www.unicc.org**
- Comité administratif de coordination, Sous-comité de la nutrition (CAC/SCN) **www.unsystem.org/accscn/index.html**
- Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information (CCCSI) **www.unsystem.org/iscc.html**
- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) **www.unescap.org**
- Commission économique pour l'Afrique (CEA) **www.un.org/Depts/eca**
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) **www.eclac.org**
- Commission économique pour l'Europe (CEE) **www.unece.org/welcomef.htm**
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) **www.unctad.org**
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) **www.unfccc.org**
- Convention de lutte contre la désertification (UNCCD) **www.unccd.ch**
- Cour internationale de justice (CIJ) **www.icj-cij.org**

• F •

- Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) **www.unifem.undp.org**
- Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) **www.unfpa.org**
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) **www.unicef.org**
- Fonds international de développement agricole (FIDA) **www.ifad.org**
- Fonds monétaire international (FMI) **www.imf.org**

• H •

- Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) **www.unhchr.ch**
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) **www.unhcr.ch**

• I •

- Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) **www.unrisd.org**
- Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) **www.unitar.org**

- Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) **www.unog.ch/unidir**
- Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) **www.un.org/instraw**
- Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) **www.unicri.it**

•O•

- Office des Nations Unies à Genève (ONUG) **www.unog.ch**
- Office des Nations Unies à Vienne (ONUV) **www.un.or.at**
- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) **www.icao.int**
- Organisation des Nations Unies à New York (ONU) **www.un.org**
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) **www.fao.org**
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) **www.unido.org**
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) **www.unesco.org**
- Organisation internationale du travail (OIT) **www.ilo.org**
- Organisation maritime internationale (OMI) **www.imo.org**
- Organisation météorologique mondiale (OMM) **www.wmo.ch**
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) **www.wipo.int**
- Organisation mondiale de la santé (OMS) **www.who.org**
- Organisation mondiale du commerce (OMC) **www.wto.org**
- Organisation mondiale du tourisme (OMT) **www.world-tourism.org**

•P•

- Programme alimentaire mondial (PAM) **www.wfp.org**
- Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA (UNAIDS) **www.unaids.org**
- Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) **www.undcp.org**
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) **www.undp.org**
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) **www.unep.org**
- Programme des volontaires des Nations Unies (PVNU) **www.unv.org**

•R•

- Réunion interinstitutions sur la terminologie et la traduction assistée par ordinateur (JIAMCATT) **www.unsystem.org/jiamcatt**

•U•

- Union internationale des télécommunications (UIT) **www.itu.int**
- Union postale universelle (UPU) **www.upu.int**
- Université des Nations Unies (UNU) **www.unu.edu**

Déclaration universelle des droits de l'homme

Préambule

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression.

Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations.

Considérant que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Considérant que les États membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement.

L'Assemblée générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des États membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

Article premier

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Article 3

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Article 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 6

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

Article 7

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 8

Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

Article 9

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

Article 10

Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Article 11

1. Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.
2. Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

Article 12

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Article 13

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.
2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14

1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.
2. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 15

1. Tout individu a droit à une nationalité.
2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

Article 16

1. À partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.
2. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.
3. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État.

Article 17

1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.
2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

Article 18

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 20

1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.
2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

Article 21

1. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.
2. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.
3. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

Article 22

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Article 23

1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.
3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.
4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Article 24

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

Article 25

1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.
2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

Article 26

1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.
2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Article 27

1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.
2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

Article 28

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Article 29

1. L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible.
2. Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.
3. Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 30

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un État, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

Journées, semaines, années et décennies déclarées par l'ONU

Journées de l'ONU

8 mars
Journée internationale de la femme

21 mars
Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

22 mars
Journée mondiale de l'eau

23 mars
Journée météorologique mondiale

7 avril
Journée mondiale de la santé

3 mai
Journée internationale des familles

17 mai
Journée mondiale des télécommunications

31 mai
Journée sans tabac

4 juin
Journée internationale des enfants victimes innocentes de l'agression

5 juin
Journée mondiale de l'environnement

26 juin
Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues

11 juillet
Journée mondiale de la population

8 septembre
Journée internationale de l'alphabétisation

1er octobre
Journée internationale pour les personnes âgées

9 octobre
Journée mondiale de la poste

16 octobre
Journée mondiale de l'alimentation

17 octobre
Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté

24 octobre
Journée des Nations Unies

24 octobre
Journée mondiale d'information sur le développement

16 novembre
Journée internationale de la tolérance

20 novembre
Journée mondiale de l'enfance (date variable)

20 novembre
Journée de l'industrialisation de l'Afrique

29 novembre
Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

1er décembre
Journée mondiale du SIDA

3 décembre
Journée internationale des personnes handicapées

5 décembre
Journée internationale des volontaires pour le développement économique et social

10 décembre
Journée des droits de l'homme

Autres journées

Troisième mardi de septembre
Journée internationale de la paix
(Ouverture de l'Assemblée générale)

Durant la dernière semaine de septembre
Journée maritime mondiale

Premier lundi d'octobre
Journée mondiale de l'habitat

Deuxième mercredi d'octobre
Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles

Semaines de l'ONU

21 au 28 mars
Semaine de solidarité avec les peuples en lutte contre le racisme et la discrimination raciale

24 au 30 octobre
Semaine du désarmement

Semaine du 11 novembre
Semaine internationale de la science et de la paix

Années de l'ONU

1999
Année internationale des personnes âgées

2000
Année internationale pour la culture de la paix

2000
Année internationale de l'action de grâce

2001
Année internationale des bénévoles

Décennies de l'ONU

1990-1999
Décennie des Nations Unies pour le droit international

1990-2000
Quatrième Décennie des transports et des communications en Afrique

1990-2000
Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles

1990-2000
Troisième Décennie du désarmement

1991-2000
Décennie des Nations Unies contre l'abus des drogues

1993-2002
Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique

1993-2002
Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés

1993-2003
Troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale

1995-2004
Décennie internationale des populations autochtones

Secrétaire général
Kofi Annan

Photo DPI/ONU : Milton Grant

Septième secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan est, de tous ceux qui ont occupé ce poste, celui ayant la plus vaste expérience de l'organisme. Lors de sa nomination en décembre 1996 pour un mandat de cinq ans débutant en janvier 1997, M. Annan, qui a passé plus de 30 ans au sein de l'ONU, était secrétaire général adjoint aux Opérations de maintien de la paix.

Né le 8 avril 1938 à Kumasi, au Ghana, M. Annan parle couramment le français, l'anglais et plusieurs langues africaines. Après ses études à l'Université des sciences et technologies de Kumasi, il obtient une licence en économie du Macalester College à Saint-Paul, au Minnesota, en 1961. Après une année à l'Institut universitaire des hautes études internationales de Genève, il entre au service de l'Organisation mondiale de la santé. Quelques années plus tard, il retourne aux études et obtient, en 1972, une maîtrise en gestion du Massachusetts Institute of Technology, avant d'entrer au service de l'ONU.

M. Annan a fait une carrière très variée à l'ONU, s'intéressant non seulement à la gestion — administration, budget, finances et personnel —, mais aussi au problème des réfugiés et au maintien de la paix. Il s'est distingué en menant un certain nombre de missions diplomatiques délicates, entre autres, la négociation du rapatriement de plus de 900 fonctionnaires internationaux ainsi que la libération d'otages occidentaux en Irak après l'invasion du Koweït par ce pays en 1990; la mise au point de la formule « pétrole contre denrées » adoptée en vue de remédier à la crise humanitaire en Irak; la supervision de la phase de transition entre la Force de protection des Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie et la Force de mise en oeuvre de l'OTAN qui a suivi la conclusion de l'Accord de paix de Dayton en 1995.

Vice-secrétaire générale
Louise Fréchette

Photo DPI/ONU : Milton Grant

Née à Montréal le 16 juillet 1946, M^me^ Louise Fréchette est devenue vice-secrétaire générale de l'ONU à la fin de février 1998 suite à l'adoption par l'Assemblée générale du programme de réformes proposé par M. Annan. M^me^ Fréchette a une longue expérience de la diplomatie, ayant occupé plusieurs postes importants au ministère canadien des Affaires étrangères et du Commerce international où elle est entrée en 1971.

Elle a notamment été ambassadeur du Canada en Argentine et en Uruguay, sous-ministre adjointe à la Direction de l'Amérique latine et des Caraïbes puis à la Direction de la politique économique et de la compétitivité. En 1994, M^me^ Fréchette a été ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies à New York avant d'être nommée, en juin 1995, sous-ministre de la Défense nationale du Canada. M^me^ Fréchette est diplômée en histoire de l'Université de Montréal, et en économie du Collège de l'Europe à Bruges.

*Pour obtenir une biographie complète de M. Annan et de M^me^ Fréchette, veuillez consulter le site des Nations Unies (**www.un.org/french**).*

Anciens secrétaires généraux

Photo ONU 178980 : Milton Grant

Boutros Boutros-Ghali
(Égypte)
1er janvier 1992 - 31 décembre 1996

Né au Caire le 14 novembre 1922, M. Boutros-Ghali est un juriste et un diplomate de carrière. Ayant obtenu un doctorat en droit international de l'Université de Paris en 1949, il devient professeur de droit international et de relations internationales à l'Université du Caire jusqu'à sa nomination comme ministre d'État aux Affaires étrangères en 1977.

Très impliqué dans les affaires internationales, il prend part à la négociation des accords de Camp David signés par l'Égypte et par Israël en 1979. Il dirige la délégation égyptienne à l'Assemblée générale de l'ONU en 1979, 1982 et 1990. Avant de commencer à assumer les fonctions de secrétaire général des Nations Unies le 1er janvier 1992, il a également été vice-président de l'Internationale socialiste.

Photo ONU 169681

Javier Pérez de Cuéllar
(Pérou)
1er janvier 1982 - 31 décembre 1991

Javier Pérez de Cuéllar est né à Lima, le 19 janvier 1920 et est entré au ministère péruvien des Affaires étrangères en 1940, où il gravit les échelons et servit éventuellemen comme ambassadeur du Pérou en Suisse, en Union soviétique, en Pologne et au Venezuela. En 1971, il est nommé représentant permanent du Pérou auprès de l'ONU.

En 1973 et 1974, il représente son pays au Conseil de sécurité; il y préside aux délibérations lors de la crise de Chypre en juillet 1974. Le 18 septembre 1975, il est nommé représentant spécial du secrétaire général à Chypre, poste qu'il occupe jusqu'en décembre 1977. En 1979, il est nommé secrétaire général adjoint aux Affaires politiques spéciales de l'ONU. En mai 1981, il retourne à Lima jusqu'à sa nomination comme secrétaire général en décembre de la même année, poste qu'il occupera durant deux mandats.

Kurt Waldheim
(Autriche)
1er janvier 1972 - 31 décembre 1981

Photo ONU 122690 : Y. Nagata

Né à Sankt Andrä-Wörden, près de Vienne, le 21 décembre 1918, M. Waldheim est un juriste et un diplomate de carrière. Docteur en droit de l'Université de Vienne, il devient diplomate en 1945 et est nommé observateur permanent de l'Autriche auprès de l'ONU en 1955, puis chef de mission quand son pays est admis au sein de l'ONU.

De 1956 à 1960, il représente l'Autriche au Canada avant de rentrer à Vienne où il devient notamment directeur général des Affaires politiques jusqu'en 1964 alors qu'il est nommé représentant permanent de son pays auprès de l'ONU. De 1968 à 1970, il a été ministre des Affaires étrangères de son pays avant de redevenir représentant de l'Autriche à l'ONU, jusqu'à sa nomination comme secrétaire général à la fin de 1971. Après sa carrière diplomatique, il sera président de la République autrichienne de 1986 à 1992.

U Thant
(Myanmar - anciennement la Birmanie)
3 novembre 1961 - 31 décembre 1971

Photo ONU : Y. Nagata

Né à Pantanaw le 22 janvier 1909, U Thant a oeuvré dans l'enseignement et au gouvernement, où il a été directeur de la Radiodiffusion, avant de devenir diplomate. Dans les années 1950, il a travaillé au cabinet du premier ministre et a dirigé le Conseil économique et social birman.

Au début des années 1960, il représentait son pays à l'ONU lorsque, le 3 novembre 1961, on lui confie le reste du mandat de Dag Hammarskjöld, décédé dans un accident d'avion. Un an plus tard, il sera élu pour un mandat prenant fin en novembre 1966, mandat qui sera reconduit jusqu'au 31 décembre 1971. U Thant a eu à affronter un nombre sans précédent de crises internationales graves et délicates à gérer, notamment la décolonisation en Afrique, la crise de Cuba en 1962, la crise indo-pakistanaise en 1965, la guerre au Moyen-Orient en 1967 et la guerre du Vietnam. U Thant était aussi un écrivain, qui a produit plusieurs ouvrages dont *The League of Nations* (La Société des Nations) en 1933. Il est décédé à New York en 1974.

Photo ONU 62336

Dag Hammarskjöld
(Suède)
7 avril 1953 - septembre 1961

Né le 29 juillet 1905 à Jonkoping en Suède, M. Hammarskjöld a eu un destin tragique, se tuant lorsque son avion s'est écrasé en Zambie en septembre 1961. Docteur en droit et en économie politique, il enseigna à l'Université de Stockholm avant de devenir secrétaire général du ministère des Finances puis président du Conseil d'administration de la Banque nationale de Suède de 1941 à 1948.

Il est entré au ministère des Affaires étrangères en 1946 comme conseiller financier. En 1950, il était nommé ministre d'État. Plus tard, il dirigea la délégation de son pays à l'Assemblée générale avant d'être nommé, le 7 avril 1953, secrétaire général de l'ONU. Il a été réélu à l'unanimité pour un deuxième mandat le 26 septembre 1957. Il a reçu le prix Nobel de la paix en 1961 à titre posthume.

Photo ONU 22731

Trygve Halvdan Lie
(Norvège)
1er février 1946 - 7 avril 1953

Trygve Halvdan Lie est né à Oslo le 16 juillet 1896. Il devient député en 1935 et est tour à tour ministre de la Justice, du Commerce, et des Transports maritimes et de l'Approvisionnement. Fuyant son pays envahi par les Allemands, il part pour Londres avec son gouvernement et devient ministre des Affaires étrangères du gouvernement de la Norvège en exil en 1941.

En 1945, il dirige la délégation de son pays à la Conférence de San Francisco où fut signée la Charte de l'ONU. Il y présida la Commission chargée de rédiger le chapitre traitant du Conseil de sécurité. L'année suivante, il préside la délégation norvégienne à la première session de l'Assemblée générale qui se tint à Londres, et où il fut élu premier secrétaire général. Le 1er novembre 1950, son mandat fut prolongé de trois ans, mais en 1952, il remet sa démission. Il est décédé le 30 décembre 1968 à l'âge de 72 ans.

Pour obtenir des biographies complètes, veuillez consulter le site Web des Nations Unies (**www.un.org/french**).

Représentants du Canada à l'ONU depuis 1948

Le général Andrew McNaughton
Janvier 1948 à décembre 1949

John W. Holmes
Janvier à juin 1950

R.G. Riddell
Juin 1950 à juin 1951

David M. Johnson
Novembre 1951 à août 1955

R.A. Mackay
Août 1955 à novembre 1957

Charles S.A. Ritchie
Janvier 1958 à février 1962

Pierre Tremblay
Juillet 1962 à juin 1966

George Ignatieff
Juillet 1966 à février 1969

Yvon Beaulne
Février 1969 à juin 1972

Saul F. Rae
Juillet 1972 à juillet 1976

William H. Barton
Août 1976 à avril 1980

Michel Dupuy
Avril 1980 à mai 1981

Gérard Pelletier
Mai 1981 à août 1984

Stephen Lewis
Août 1984 à août 1988

Yves Fortier
Août 1988 à décembre 1991

Louise Fréchette
Janvier 1992 à décembre 1994

Robert Fowler
Depuis janvier 1995

Photo ACDI - David Barbour

Canadiens et Canadiennes qui se sont distingués au sein de l'ONU

Lgén Maurice Baril

Conseiller militaire principal auprès du secrétaire général en 1992. A dirigé le Département des opérations de maintien de la paix durant les années 1990.

Alan Beesley

Acteur central des négociations de la Convention sur le droit de la mer (1967-1982). A défendu l'idée que les océans appartenaient au patrimoine commun de l'humanité.

Harry Black

A été directeur général de l'UNICEF dans les années 1970.

Lgén E.L. Burns

A constitué et dirigé la Force d'urgence des Nations Unies, qui a désamorcé la crise de Suez en 1956. A été chef d'état-major au sein de l'Organisme des Nations Unies chargé de la trêve.

James Carney

A aidé à lancer un programme d'aide aux pays en développement, en réalisant plus de 200 films pour la Conférence de l'ONU sur les établissements humains en 1976. Commissaire général du Pavillon de l'ONU à Expo 86 à Vancouver.

Margaret Catley-Carlson

Directrice générale adjointe des opérations de l'UNICEF, avec le rang de sous-secrétaire générale de l'ONU (1981-1983).

Brock Chisholm

A été le premier directeur général de l'Organisation mondiale de la santé.

Très hon. Joe Clark

Ancien premier ministre et ministre des Affaires extérieures, a été représentant spécial du secrétaire général pour Chypre. A aussi joué un rôle important pour mobiliser l'opinion internationale contre l'apartheid en Afrique du Sud.

Juge Jules Deschênes

Président de la Commission d'enquête sur la Roumanie (1989-1991). Expert-conseil auprès du Centre de l'ONU pour le développement social et les affaires humanitaires, à Vienne (1983-1985). Juge au Tribunal international des crimes de guerre commis dans l'ex-Yougoslavie et au Rwanda.

Elizabeth Dowdeswell

Représentante permanente du Canada auprès de l'Organisation météorologique mondiale. Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement en 1992. Experte mondiale sur les questions climatiques.

William Epstein

Secrétaire de la Commission de désarmement de l'ONU (1952-1972). Directeur de la Division des affaires de désarmement (1954-1972). A joué un rôle important dans de nombreuses négociations ayant abouti à la signature de plusieurs traités de limitation des armements, dont le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires (1963) et la Convention sur les armes biologiques (1972).

Col Don Ethell

A commandé le contingent canadien dans la Force de l'ONU chargée d'observer le désengagement au Moyen-Orient. A contribué à réaliser de vastes échanges de prisonniers de guerre entre la Syrie et Israël. Après sa retraite, a repris le service pour diriger les éléments canadiens de la Mission d'observation de la Commission européenne de coopération dans l'ex-Yougoslavie.

Ron Gould

A organisé la mission de l'ONU au Nicaragua (1989). A dirigé une mission d'enquête au Cambodge, pour concevoir le plan des élections de 1991 et leur déroulement. Directeur de la Division des élections de l'ONU au Mozambique (1994) et membre de la mission préélectorale de l'ONU en Tanzanie (1995).

John Peters Humphrey

A organisé la Division des droits de l'homme au Secrétariat de l'ONU. A rédigé la première ébauche de la Déclaration universelle des droits de l'homme et a guidé les débats sur la Déclaration à l'Assemblée générale.

Paul Ignatieff

A travaillé pour l'UNICEF partout dans le monde. Représentant de l'UNICEF au Japon, puis directeur du Bureau de Genève.

Philippe Kirsch

Juriconsulte du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Ambassadeur adjoint du Canada à l'ONU (1988-1992). A présidé le Groupe de travail spécial sur le maintien de la paix. A assuré la présidence de la Commission juridique de l'ONU (1982) et des comités de rédaction de plusieurs conventions internationales dans le domaine des droits de la personne. A présidé en 1998 le Comité plénier de la Conférence sur le Traité de Rome instituant la Cour criminelle internationale, une première en droit international des droits de la personne.

Stephen Lewis

Ambassadeur du Canada à l'ONU (1984-1988). A présidé le comité qui a conçu le programme quinquennal de l'ONU pour le redressement économique de l'Afrique. Conseiller spécial du secrétaire général pour l'Afrique (1986-1991). Directeur adjoint (Relations extérieures) pour l'UNICEF en 1995. Membre du Groupe consultatif pour la IV^{e} Conférence mondiale sur les femmes (1995).

Mgén Lewis MacKenzie

A participé à sept missions de paix dans le monde. A été chef d'état-major de la Force de protection de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie en 1992.

Elisabeth Mann-Borgese

Experte du droit de la mer. A reçu le prix Sasakawa de l'environnement du PNUE en 1987.

Lucien Michaud

Président du Conseil de l'Université des Nations Unies depuis 1995.

Tamar Oppenheimer

A été secrétaire général de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues en 1987.

Thérèse Paquet-Sévigny

Secrétaire générale adjointe au Département d'information de l'ONU en 1987. Présidente (Communications et développement international) de l'UNESCO.

Très hon. Lester B. Pearson

Ancien premier ministre et ministre des Affaires extérieures, a représenté le Canada à la Conférence de San Francisco en 1945. A été le seul Canadien à présider l'Assemblée générale (1952-1953). Inventeur du concept de maintien de la paix qui a mis fin à la crise de Suez en 1956; ceci lui a mérité le prix Nobel de la paix.

Escott Reid

Chef de la délégation du Canada à la Conférence de San Francisco. A ensuite occupé de nombreux autres postes, notamment à la Banque mondiale.

Douglas Roche

Ambassadeur du Canada pour le désarmement à l'ONU (1984-1989) et ancien président de la Première Commission (Paix et sécurité).

Maurice Strong

Ancien secrétaire général de la Conférence de l'ONU sur l'environnement (1972), premier directeur exécutif du PNUE, coordonnateur du Bureau des opérations d'urgence de l'ONU en Afrique (1985-1986) et secrétaire général de la CNUCED (1992). A déjà présidé la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies. En 1992, a présidé le Sommet de la Terre à Rio.

Gerald Trant

Directeur général du Conseil mondial de l'alimentation en 1986.

Harry Winsor

Entré à la FAO en 1946. A organisé le premier projet de développement régional des pêches dans les Caraïbes. A été le premier directeur des Opérations (Pêches) à la FAO (1968-1974) et premier directeur de la FAO (1974-1979).

Photo ACDI : David Barbour

Missions canadiennes auprès de l'ONU

Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York
One Dag Hammarskjöld Plaza
885, Second Avenue, 14th Floor
New York, NY 10017, États-Unis
Téléphone : (212) 848-1100
Télécopieur : (212) 848-1195, 848-1192
Courriel : prmny@prmny01.x400.gc.ca
Représentant permanent, ambassadeur : Robert R. Fowler

Mission permanente du Canada auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, auprès de la Conférence du désarmement et auprès de l'Organisation mondiale du commerce
1, rue du Pré-de-la-Bichette, 1202
Genève, Suisse
Téléphone : (41-22) 919-9200
Télécopieur général : (41-22) 919-9233
Administration/Affaires consulaires : (41-22) 919-9271
Affaires humanitaires : (41-22) 919-9295
Commerce (OMT) : (41-22) 919-9290
Nations Unies/Désarmement : (41-22) 919-9227
Courriel : genev@dfait-maeci.gc.ca
Représentant permanent, ambassadeur auprès de l'Office des Nations Unies et auprès de l'OMC : Sergio Marchi

Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation de l'aviation civile internationale
999, rue University, bureau 15.35
Montréal (Québec) H3C 5J9
Téléphone : (514) 954-5800
Télécopieur : (514) 954-5809
Représentante : Ghislaine Richard

Mission permanente du Canada auprès du Centre des Nations Unies pour les établissements humains et Mission permanente du Canada auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement
Maison Comcraft, avenue Hailé Sélassie
C.P. 30481, Nairobi, Kenya
Téléphone : (254-2) 214-804
Télécopieur : (254-2) 216-485
Représentant permanent : Gerry Campbell

Délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
1, rue Miollis, 75015 Paris, France
Téléphone : (33-1) 456-83517
Télécopieur : (33-1) 430-68727
Télex : 280806
Courriel : pesco@paris03.x400.gc.ca
Ambassadeur et délégué permanent : Jacques Demers

Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
Via Zara, 30, 00198, Rome, Italie
Téléphone : (39-06) 445-98551
Télécopieur : (39-06) 445-98930
Représentant permanent : Jeremy K.B. Kinsman

Mission permanente du Canada auprès des organisations internationales à Vienne
Office des Nations Unies à Vienne, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Agence internationale de l'énergie atomique
Laurenzerberg 2, A-1010, Vienne, Autriche
Téléphone : (43-1) 531-383001
Télécopieur : (43-1) 531-383903
Télex : 115320
Courriel : vperm@vienn01.x400.gc.ca
Ambassadeur et représentant permanent : Paul Dubois

Bureaux des Nations Unies et des organismes associés au Canada

Agence internationale de l'énergie atomique
1702-365, rue Bloor Est
Toronto (Ontario) M4W 3L4
Téléphone : (416) 928-9149
Télécopieur : (416) 928-0046
Chef : M.G. Madueme

Association canadienne pour les Nations Unies
900-130, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1P 6E2
Téléphone : (613) 232-5751
Télécopieur : (613) 563-2455
Courriel : unac@magi.com
Internet : www.unac.org
Directeur général : Harry Qualman
Présidente nationale : Muriel Smith

Commission canadienne pour l'UNESCO
350, rue Albert, C.P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8
Téléphone : (613) 566-4414, poste 4558
Télécopieur : (613) 566-4405
Courriel :
louis.patenaude@conseildesarts.ca
Secrétaire général par intérim :
Louis Patenaude

Commission canadienne pour l'UNIFEM
546-250, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1G 3H9
Téléphone : (613) 236-6163, poste 2119
Internet : www.unifem.ca
Présidente : Aldea Landry

Entraide universitaire mondiale du Canada (Intermédiaire canadien pour les bénévoles de l'ONU)
1404, rue Scott, C.P. 3000, Succursale C
Ottawa (Ontario) K1Y 4M8
Téléphone : (613) 798-7477
Télécopieur : (613) 798-0990
Courriel : loraine@wusc.ca
Internet : www.wusc.ca
Administratrice de programme :
Loraine Piquette

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF Canada)
443, ch. Mount Pleasant
Toronto (Ontario) M4S 2L8
Téléphone : (416) 482-4444
Télécopieur : (416) 482-8035
Courriel : secretary@unicef.ca
Internet : www.unicef.ca
Directeur général : Harry Black

Bureau de l'UNICEF à Ottawa
379, rue Bank
Ottawa (Ontario) K2P 1Y3
Téléphone : (613) 233-8842
Télécopieur : (613) 235-3522

Fonds multilatéral du Programme des Nations Unies pour l'environnement
1800, av. McGill College
Édifice Montréal Trust, 27e étage
Montréal (Québec) H3A 3J6
Téléphone : (514) 282-1122
Télécopieur : (514) 282-0068
Chef : Omar El Arini

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
401-280, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1P 5G8
Téléphone : (613) 232-0909
Télécopieur : (613) 230-1855
Courriel : canot@unhcr.ch
Représentant du Haut Commissariat : Yilma Makonnen

Organisation de l'aviation civile internationale
999, rue University
Montréal (Québec) H3C 5H7
Téléphone : (514) 954-8221
Télécopieur : (514) 954-6077
Secrétaire général : R.C. Costa Pereira

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) — Bureau de liaison pour le Canada
1550-56, rue Saint-Pierre
Québec (Québec) G1K 4A1
Téléphone : (418) 692-3333
Télécopieur : (418) 692-2562
Courriel : unesco.quebec@unesco.org
Directrice : Ndèye Fall

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Centre de commerce mondial
6310-413, rue Saint-Jacques
Montréal (Québec) H2Y 1N9
Téléphone : (514) 288-2220
Télécopieur : (514) 288-6588
Courriel : Biodiv@mtl.net
Secrétaire général : Calestous Juma

Société canadienne pour la santé internationale (rattachée à l'OMS et à l'Organisation panaméricaine de la santé)
1105-1, rue Nicholas
Ottawa (Ontario) K1N 7B7
Téléphone : (613) 241-5785
Télécopieur : (613) 241-3845
Courriel : csih@fox.nstn.ca
Directeur général : Charles Shields

Association canadienne pour les Nations Unies

Étant une vaste organisation internationale, l'Organisation des Nations Unies peut sembler très lointaine et inaccessible pour la population en général. Sans être un gouvernement mondial, l'ONU doit donc relever un défi auquel les administrations démocratiques sont habituées — rester en contact avec les électeurs.

Pour réduire l'écart entre l'ONU et les simples citoyens, un réseau d'associations bénévoles appuyant l'ONU a pris de l'ampleur au fil des ans dans 80 pays.

L'une des plus dynamiques est l'Association canadienne pour les Nations Unies (ACNU). À partir du petit bureau de l'administration centrale de l'ACNU à Ottawa, et de ses 15 sections disséminées dans tout le Canada, les 15 000 membres de l'organisme travaillent toute l'année pour mieux faire connaître l'ONU et défendre sa cause auprès des Canadiens.

Le mandat de l'ACNU est surtout axé sur la communication. L'ACNU est un centre national d'information sur l'ONU. L'Association s'occupe, entre autres, du traitement des demandes de renseignements du public et des médias, elle publie un bulletin, produit d'autres publications et diffuse de l'information sur un site Web. Elle tient aussi les gens d'affaires canadiens au courant des débouchés qu'offre l'ONU.

Sur les plans local et national, l'Association s'efforce inlassablement de promouvoir la coopération internationale. Elle cherche à obtenir le soutien du public et du gouvernement pour appuyer les initiatives de l'ONU à l'égard de questions telles que les mines terrestres, les droits de la personne, la sécurité alimentaire et la crise financière dont sont responsables certains membres qui ne payent pas leur quote-part.

Le bureau national organise des événements annuels, notamment des dîners de gala qui visent à la fois à recueillir des fonds et à faire de la promotion en présentant des conférenciers d'honneur qui sont des représentants officiels des Nations Unies. Chaque année, l'Association décerne la Médaille Pearson pour la paix en reconnaissance de contributions remarquables à la défense des droits de la personne et d'autres causes internationales.

Alors que l'ONU aura 54 ans en 1999, l'ACNU prête une attention particulière aux jeunes. Selon le directeur général Harry Qualman : « Les gens qui peuvent se rappeler quand et pourquoi l'ONU été créée commencent peu à peu à sortir de scène. Nous devons nous prémunir contre un conflit des générations au niveau de la compréhension. »

Les programmes jeunesse de l'ACNU comprennent :

- appuyer, par l'intermédiaire de ses sections, des simulations des assemblées de l'ONU qui permettent aux élèves du secondaire et aux étudiants des universités de jouer le rôle d'États membres à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité;
- réaliser un programme de stages financé par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, qui offre à de nouveaux diplômés universitaires des emplois à l'étranger dans des bureaux de l'ONU ou ceux des organismes affiliés;
- procéder régulièrement à un sondage des opinions des Canadiens concernant l'ONU. (« Nous avons continué à recevoir beaucoup d'appui au fil des ans, affirme M. Qualman. Nous pouvons nous en attribuer en partie le mérite. »)

Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez vous adresser à :

Association canadienne pour
les Nations Unies
130, rue Slater, bureau 900
Ottawa (Ontario) K1P 6E2
Téléphone : (613) 232-5751
Télécopieur : (613) 563-2455
Courriel : unac@magicom
ou info@unac.org
Internet : www.unac.org

Les Canadiens peuvent participer aux activités de l'ACNU en devenant membre de l'Association. Les personnes intéressées peuvent aussi assister à des événements publics qui ont pour thème les Nations Unies ou en organiser dans leur communauté. Elles peuvent également faire part à leurs députés de leurs opinions concernant l'ONU.

Sigles

AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements
BIE	Bureau international d'éducation
BIRD	Banque mondiale (Banque internationale pour la reconstruction et le développement)
CAC	Comité administratif de coordination
CCCSI	Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information
CCI	Centre du commerce international CNUCED/OMC
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CIC	Centre international de calcul
CIJ	Cour internationale de justice
CNUCED	Conférence des Nations
(Habitat)	Unies sur le commerce et le développement
CNUEH —	Centre des Nations Unies
(Habitat)	pour les établissements humains
CSNU	Conseil de sécurité des Nations Unies
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCDH	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
INSTRAW	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale

OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
ONUN	Office des Nations Unies à Nairobi
ONUV	Office des Nations Unies à Vienne
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUCID	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PVNU	Programme des volontaires des Nations Unies
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNICRI	Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice
UNIDIR	Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNOPS	Bureau de l'ONU pour les services d'appui aux projets
UNRISD	Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies
UPU	Union postale universelle

Bibliographie

Réforme des Nations Unies

BERTRAND, Maurice. *L'ONU*, Paris, La Découverte, 1994 (Collection Repères : 145).

BRELET-RUEFF, Claudine. *Anthropologie de l'ONU : utopie et fondation*, Paris, L'Harmattan, 1995. Bibliographie : p. 221-228.

DELDIQUE, Pierre-Édouard. *Le mythe des Nations Unies : l'ONU après la guerre froide*, Paris, Hachette, 1994 (Vie quotidienne. Actuelles, ISSN 0768- 0074). Bibliographie : p. [229]-231.

DELDIQUE, Pierre-Édouard. *L'ONU, combien de divisions : dossier-enquête*, Paris, Éditions Dagorno, 1994 (Collection « Combien de divisions? »). Bibliographie : p. [146].

GERBET, Pierre. *Le rêve d'un ordre mondial de la SDN à l'ONU*, avec la participation de Victor Yves Ghébali et Marie-Renée Mouton. Paris, Imprimerie nationale, 1996. Bibliographie : p. [455]-470.

KUNTZ, Joëlle. *L'ONU et les grandes organisations internationales*, Paris, Centre européen de la culture, Actes Sud, c1995.

LÉONARD, Yves. *L'ONU à l'épreuve*, Paris, Hatier, 1993 (Optique histoire : 27). Bibliographie : p. 79-[80].

LEWIN, André. *L'ONU, pour quoi faire?*, Paris, Gallimard, 1995 (Découvertes Gallimard. Histoire).

L'ONU dans tous ses états : son histoire, les principes et les faits, les nouveaux défis, et les réformes?, Bernard Adam ... [et al.]. Bruxelles, GRIP, 1995 (Collection GRIP—informations, nº 24).

L'ONU : quarante ans après, sous la direction de Daniel A. Holly et Guy Hévey. Québec (Canada), Centre québécois de relations internationales, 1985 (Études internationales. Numéro spécial, Centre québécois de relations internationales, vol. 16, nº 4, déc. 1985).

Les organisations internationales entre l'innovation et la stagnation, Gérard Blanc ... [et al.]; texte rassemblé par Nicolas Jéquier. Lausanne (Suisse), Presses polytechniques romandes, 1985. Communications présentées au colloque qui a eu lieu à Lausanne, les 22 et 23 novembre 1984, organisé par l'Institut de hautes études en administration publique et par la Commission nationale suisse pour l'UNESCO.

PELLET, Alain. *Les Nations Unies : textes fondamentaux*, Paris, PUF, 1995 (Que sais-je? : 3035).

RIAD, Mohamed Abdel Moneim. *L'Organisation des Nations Unies et ses premiers travaux de Londres*, Alexandrie (Égypte), Société égyptienne de droit international, 1946 (Brochure, Société égyptienne de droit international, nº 4).

SENARCLENS, Pierre de. *La crise des Nations Unies*, Paris, Presses universitaires de France, 1988 (Perspectives internationales). Bibliographie : p. 233-234.

Conseil de sécurité

BEDJAOUI, Mohammed. *Nouvel ordre mondial et contrôle de la légalité des actes du Conseil de sécurité*, Bruxelles, Bruylant, 1994.

BRUGIÈRE, Pierre F. *La règle de l'unanimité des membres permanents au Conseil de sécurité : « droit de veto »*, Paris, Pédone, 1952.

SAHOVIC, Milan. Le développement récent du rôle du Conseil de sécurité et la Charte des Nations Unies, dans *Le développement du rôle du Conseil de sécurité = The development of the role of the Security Council*, colloque, La Haye, 21-23 juillet 1992, Dordrecht (Pays-Bas), Boston (Mass.), Nijhoff, 1993, p. 339-347.

Charte des Nations Unies

La Charte des Nations Unies : commentaire article par article, sous la direction de Jean-Pierre Cot et Alain Pellet, préface de Javier Pérez de Cuellar, 2e éd. rev. et augm., Paris, Economica, 1991. Titre du dos : ONU, la Charte. Bibliographie : p. [1471]-1479.

MERLEAU-PONTY, Jacques. *San Francisco et l'organisation de la paix*, Paris, Éditions du Chêne, [1945].

THIERRY, Hubert. « L'Agenda pour la paix » et la Charte des Nations Unies, dans *Le développement du rôle du Conseil de sécurité = The development of the role of the Security Council*, colloque, La Haye, 21-23 juillet 1992, Dordrecht (Pays-Bas), Boston (Mass.), Nijhoff, 1993, p. 375-384.

Maintien de la paix

BEIGBEDER, Yves. *Le contrôle international des élections*, Bruxelles, Bruylant, Paris, L.G.D.J., 1994 (Collection Axes. Savoir : 12).

BOUSTANY, Katia. *Le conflit intraétatique au Liban : problèmes de maintien de la paix*, Bruxelles, Bruylant, 1994 (Organisations internationales et relations internationales : 30).

CERVETTI, Marie et Emmanuelle OTT. *Des bleus sans casque : chronique d'une mission civile de l'ONU en Haïti*, [S.l.], Éditions Austral, 1994.

COULON, Jocelyn. *Les casques bleus*, Québec, Fides, 1994. Bibliographie : p. 335-338.

La crise d'Haïti, 1991-1996, sous la direction d'Yves Daudet, Paris, Montchrestien, 1996 (Cahiers internationaux : nº 12).

EMANUELLI, Claude. *Les actions militaires de l'ONU et le droit international humanitaire*, Ottawa, Wilson & Lafleur Ltée, 1995 (La collection Bleue); en-tête du titre : Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa. Bibliographie : p. [93]-95, xiii.

FLORES ACUÑA, Tathiana. *Le conflit armé en El Salvador : le statut des forces rebelles et le rôle de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador à la lumière du droit international humanitaire* [S.l : s.n.], 1994. Thèse de doctorat — Institut universitaire européen, 1994. Bibliographie : p. 280-309.

HENG VONG, Bounchhat. *L'O.N.U. et le règlement du conflit cambodgien*, Toulouse (France), Association des diplômés de l'Institut d'études politiques de Toulouse, 1992 (Revue des sciences politiques, nº 28, suppl.).

JENNAR, Raoul Marc. Chroniques cambodgiennes, 1990-1994 : rapports au Forum international des ONG au Cambodge, Paris, L'Harmattan, 1995 (Recherches asiatiques).

LELIÈVRE, Michel. *Sur le chemin de la paix : avec l'ONU au Salvador*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995 (Collection « Culture de paix »).

MORILLON, Philippe. *Croire et oser : chronique de Sarajevo*. Paris, B. Grasset, 1993.

L'ONU et la guerre : la diplomatie en kaki, sous la direction de Marie-Claude Smouts, Bruxelles, Éditions Complexe, 1994 (Collection du CERI — Sciences Po. Collection Espace international : 12).

PAQUIN, Lyonel. *Révélations : le rôle de l'ONU dans les élections de 1990 en Haïti*, Miami, Floride, Libreri Mapou, 1992.

LE PEILLET, Pierre. *Les bérêts bleus de l'ONU : à travers 40 ans de conflit israélo-arabe*, Paris, Éditions France-Empire, 1988. Bibliographie : p. [791]-793.

Règlement des différends

CAGIRAN, Mehmet Emin. *Les sanctions économiques des Nations Unies pendant la crise du Golfe*, Reims (France), Université de Reims Champagne-Ardenne, Bibliothèque universitaire, Section droit et sciences économiques, 1995, p. 111, [20].

Guerre du Golfe : le dossier d'une crise internationale, 1990-1992, textes présentés par Brigitte Stern et rassemblés par Habib Gherari et Olivier Delorme, Paris, La Documentation française, 1993 (Collection retour aux textes). Bibliographie : p. 613-618.

LE MORZELLEC, Joëlle. *La question de Jérusalem devant l'Organisation des Nations Unies*, Bruxelles, Établissements Émile Bruylant, 1979 (Organisation internationale et relations internationales : 11). Bibliographie : p. [521]-552.

SOFFER, Ovadia. *Les Nations Unies au Moyen-Orient : procès-verbal d'une faillite*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985 (Politique d'aujourd'hui).

Désarmement

COLARD, Daniel. *La société internationale après la guerre froide*, Paris, A. Colin, 1996 (Collection U). Au dos : 275.

TUCKER, Michael. *Les puissances non nucléaires et la Conférence du désarmement à Genève : une étude sur les efforts multilatéraux de limitation des armements*, Ottawa, L'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, 1989 (Les cahiers de l'Institut, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales : nº 7). La bibliothèque dispose aussi de l'édition anglaise : 341.67 T893.

Décolonisation

FRITZ, Jean-Claude. *La Namibie indépendante : les coûts d'une décolonisation retardée*, Paris, L'Harmattan, 1991.

FROBERVILLE, Martine de. *Sahara occidental : la confiance perdue*, Paris, L'Harmattan, 1996. En couverture : « L'impartialité de l'ONU à l'épreuve ».

Droits de la personne

BALLALOUD, Jacques. *Droits de l'homme et organisations internationales : vers un nouvel ordre humanitaire mondial*, Paris, Montchrestien, 1984.

BELHADJ, Sendague Ahmed. *Le droit de l'homme au développement*, Rabat, Éditions Babil, 1995. Bibliographie : p. 229-239.

BELHADJ, Sendague Ahmed. *Les droits de l'homme depuis 1945*, Rabat, Éditions Babil, 1996. Bibliographie : p. 147-154.

BOKATOLA, Isse Omanga. *L'Organisation des Nations Unies et la protection des minorités*, Bruxelles, E. Bruylant, 1992. Bibliographie : p. 263-274, xiv.

BUERGENTHAL, Thomas, et Alexandre KISS. *La protection internationale des droits de l'homme* (précis), Kehl (Allemagne); Arlington, Va, N.P. Engel, 1991. Bibliographie : p. 246-253, xvi.

COHEN-JONATHAN, Gérard. Quelques observations sur le Comité des droits de l'homme des Nations Unies, dans *Humanité et droit international*, Paris, Pédone, 1991, p. [83]-97.

HUMPHREY, John P. *La grande aventure : les Nations Unies et les droits de l'homme*, Montréal (Canada), Guérin littérature, 1989 (Collection historique).

KSENTINI, Fatma Zohra. *Les procédures onusiennes de protection des droits de l'homme : recours et détours*, Paris, Publisud, 1994 (Manuels 2000). Bibliographie : p [213]-225.

LESCURE, Karine. *Le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie*, Paris, Montchrestien, 1994 (Études internationales, Centre de droit international de Paris : n° 6). Bibliographie : p. [137]-143.

LESCURE, Karine, et Florence TRINTIGNAC. *Une justice internationale pour l'ex-Yougoslavie : mode d'emploi du Tribunal pénal international de La Haye*, [Paris], L'Harmattan, 1994. En couverture : Centre de droit international (CEDIN), Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), Médecins sans frontières (MSF). Bibliographie : p. 119-121, 1 v. (diverses paginations); [2] f. de cartes pliées.

NEIRINCK, Claire. *Le droit de l'enfance après la Convention des Nations Unies*, 1re éd., Paris, Delmas, 1993 (Collection française. Ce qu'il vous faut savoir, ISSN 0750-3431. Encyclopédie Delmas pour la vie des affaires. Droit privé). Contient le texte en français de la Convention.

RICHARD, Philippe. *Droits de l'homme, droit des peuples*, Lyon (France), Chronique sociale, 1995 (Comprendre la société. Synthèse).

VOYAME, Joseph. La Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 10 décembre 1984, dans *The international fight against torture*, Baden-Baden (Allemagne), Nomos, 1991, p. 43-55.

YACOUB, Joseph. *Les minorités : quelle protection?*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995 (Habiter). Bibliographie : p. 373-[379].

Assistance humanitaire

CONDORELLI, Luigi. *Les Nations Unies et le droit humanitaire*, Paris, Pedone, 1996.

MERCIER, Michèle. *Crimes sans châtiment : l'action humanitaire en ex-Yougoslavie*, 1991-1993, Bruxelles, Bruylant, Paris, L.G.D.J., 1994 (Collection Axes. Savoir : 10). Bibliographie : p. 303-305, ix.

SMITH, Stephen. *Somalie : la guerre perdue de l'humanitaire*, Paris, Calmann-Levy, 1993.

Développement économique et social

AMIN, Samir, Hakim Ben HAMMOUDA et Bernard FOUNOU-TCHUIGOUA. *Afrique et monde arabe : échec de l'insertion internationale*, Sommet social des Nations Unies : enlisement de l'Afrique et du monde arabe ou départ d'un développement humain?, Paris, L'Harmattan, 1995. Cet ouvrage constitue la contribution du Forum du tiers-monde (Dakar), au Sommet social des Nations Unies à Copenhague, mars 1995.

HAUB, Carl, et Nancy YINGER. *Les projections démographiques à long terme des Nations Unies : ce qu'elles nous disent*, Washington (DC), Population Reference Bureau, 1992.

Droit international

ABI-SAAB, Georges, et Lucius CAFLISCH. La nouvelle Convention sur le droit de la mer en tant qu'accord de produits de base, dans *Mélanges*, Georges Perrin, Lausanne (Suisse), Diffusion Payot, 1984, p. 21-50.

Les Canadiens et les Nations Unies. Rédigé par Clyde Sanger. Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, 1988. Bibliographie : p. 303-304, x.

GOSSELIN, Guy. *Le Canada et les Nations Unies*, Québec, Université Laval, Laboratoire d'études politiques et administratives, 1987.

LIEBRECHT, Henri. *Histoire de la guerre des Nations Unies, 1939-1945*, Bruxelles, Éditions « Le Sphinx », [1947-49], 2 v.

MCWHINNEY, Edward. *Les Nations Unies et la formation du droit : relativisme culturel et idéologique et formation du droit international pour une époque de transition*, Paris, Pedone, UNESCO, 1986.

PAYE, Olivier. *Sauve qui veut? : le droit international face aux crises humanitaires*, Bruxelles, Bruylant, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1996 (Collection de droit international : 31). Bibliographie : p. [281]-313, xvi.

RUSSBACH, Olivier. *ONU contre ONU : le droit international confisqué*, Paris, La Découverte, 1994 (Cahiers libres. Essais).

ZACKLIN, Ralph. Responsabilité des organisations internationales, dans *La responsabilité dans le système international*, Paris, Pedone, 1991, p. [91]-100.

LE SYSTÈME DE L'ONU
Principaux organes des Nations Unies

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

ASSEMBLEE GENERALE

- Grandes commissions et autres comités de session
- Comités permanents et organes ad hoc
- Autres organes subsidiaires et organes apparentés

- UNRWA
  Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
- AIEA
  Agence internationale de l'énergie atomique
- CNUCED
  Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- CNUEH (Habitat)
  Centre des Nations Unies pour les établissements humains
- FNUAP
  Fonds des Nations Unies pour la population
- HCDH
  Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
- HCR
  Haut Commissariat des Nations Unies pour les refugiés
- INSTRAW
  Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
- ODCCP
  Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime
- PNUD
  Programme des Nations Unies pour le développement
  - UNIFEM
    Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
  - PVNU
    Programme des volontaires des Nations Unies
- PNUE
  Programme des Nations Unies pour l'environnement
- UNICEF
  Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- UNICRI
  Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice
- UNIDIR
  Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
- UNITAR
  Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
- UNOPS
  Bureau de l'ONU pour les services d'appui aux projets
- UNU
  Université des Nations Unies

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

- PAM
  Programme alimentaire mondial
- CCI
  Centre de commerce international (CNUCED/OMC)

- COMMISSIONS TECHNIQUES
  Commission de la condition de la femme
  Commission de la population et du développement
  Commission de la prévention du crime et de la justice criminelle
  Commission de la science et de la technologie au service du développement
  Commission des droits de l'homme
  Commission de statistique
  Commission des stupéfiants
  Commission du développement durable
  Commission du développement social
  - Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
- COMMISSIONS RÉGIONALES
  Commission économique pour l'Afrique (CEA)
  Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
  Commission économique pour l'Europe (CEE)
  Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
  Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)
- COMITÉS DE SESSION ET COMITÉS PERMANENTS
- ORGANES D'EXPERTS, ORGANES AD HOC ET ORGANES APPARENTÉS

CONSEIL DE SECURITE

- Comité d'état-major
- Comités permanents et organes ad hoc
- Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie
- Tribunal pénal international pour le Rwanda
- UNSCOM
  Commission spéciale des Nations Unies (Irak)

- OIT
  Organisation internationale du travail
- FAO
  Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- UNESCO
  Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- OMS
  Organisation mondiale de la santé

Groupe de la Banque mondiale
- BIRD
  Banque internationale pour la reconstruction et le développement
- IDA
  Association internationale de développement
- SFI
  Société financière internationale
- AMGI
  Agence multilatérale de garantie des investissements

- FMI
  Fonds monétaire international
- OACI
  Organisation de l'aviation civile internationale
- UPU
  Union postale universelle
- UIT
  Union internationale des télécommunications
- OMM
  Organisation météorologique mondiale
- OMI
  Organisation maritime internationale
- OMPI
  Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
- FIDA
  Fonds international de développement agricole
- ONUDI
  Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
- OMC*
  Organisation mondiale du commerce

SECRETARIAT

CSG
Cabinet du secrétaire général

BSCI
Bureau des services de contrôle interne

BAJ
Bureau des affaires juridiques

DAP
Département des affaires politiques

DAD
Département pour les affaires de désarmement

DOP
Département des opérations de maintien de la paix

DHA
Département des affaires humanitaires

DAES
Département des affaires économiques et sociales

DAAGSC
Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférences

DPI
Département de l'information

DAG
Département de l'administration et de la gestion

BCSONU
Bureau du coordonnateur de la sécurité des Nations Unies

ONUG
Office des Nations Unies à Genève

ONUV
Office des Nations Unies à Vienne

ONUN
Office des Nations Unies à Nairobi

CONSEIL DE TUTELLE